

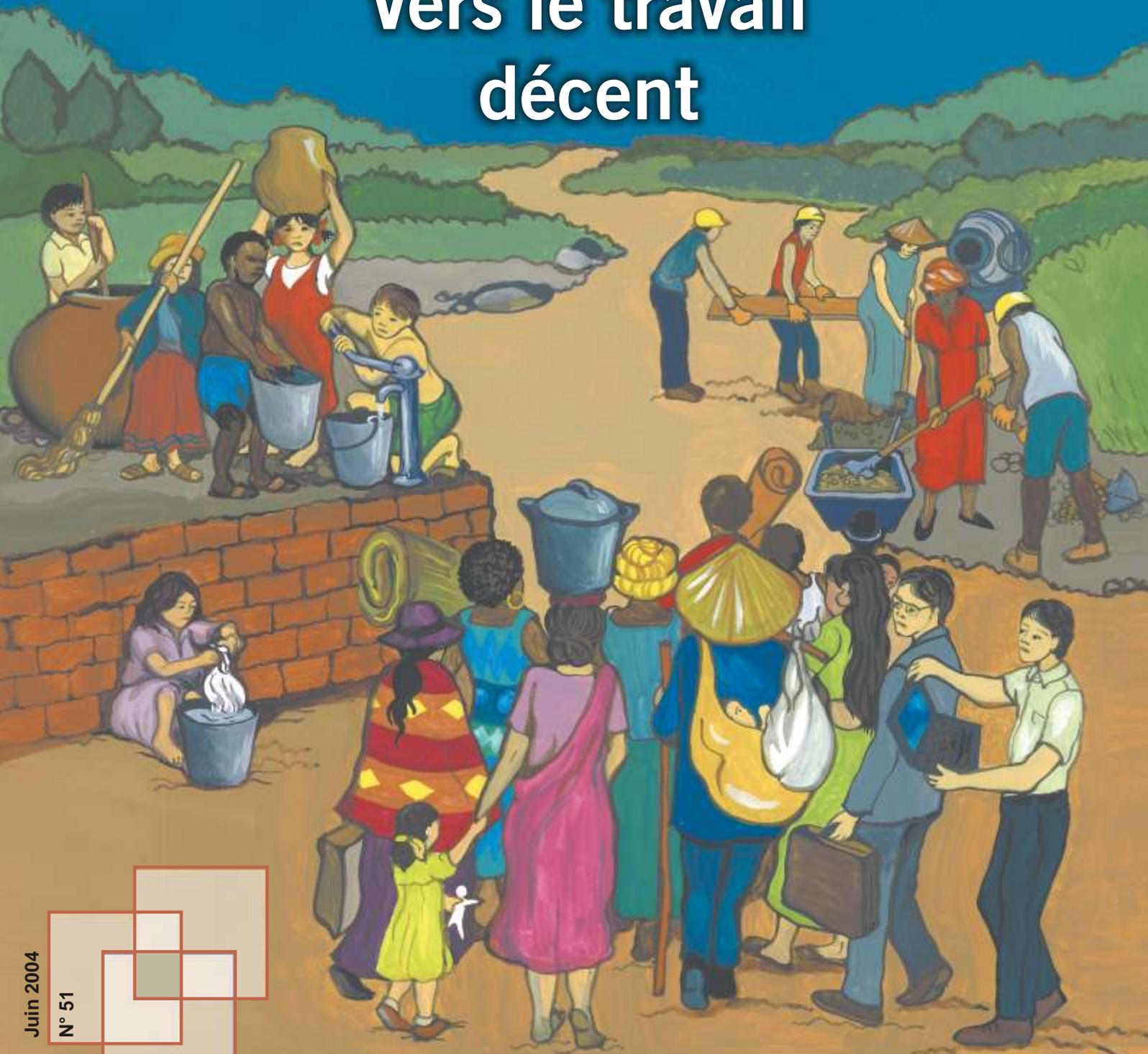
Travail

LE MAGAZINE DE L'OIT



Bureau
international
du Travail
Genève

Vers le travail décent



L'alliance entre l'OIT et le CIO



© BIT/PHOTO

A la veille des Jeux olympiques d'été, qui se tiendront cette année en Grèce, l'OIT fait de nouveau équipe avec le Comité international olympique (CIO) et le monde du sport. Une longue et brillante histoire unit les deux organisations.

Les relations nouées dès 1922 entre le premier Président du CIO, Pierre de Coubertin, et le premier Directeur* du BIT, Albert Thomas, ont donné naissance à une collaboration durable qui témoigne d'une remarquable clairvoyance. En 1924, le baron a soutenu les travaux de la Conférence internationale du Travail sur la question des « loisirs » des travailleurs et appuyé l'idée de « provoquer la création de commissions [sportives] régionales ou locales comprenant des représentants des pouvoirs publics ainsi que des organisations professionnelles tant patronales qu'ouvrières et des sociétés coopératives, et qui auraient pour tâche de coordonner et d'harmoniser les efforts séparés des institutions de distractions et de loisirs ».

Par la suite, les dirigeants des deux organisations étendirent leur collaboration à des domaines tels que l'ouverture de l'université à l'éducation ouvrière et l'accès des travailleurs à des services d'activité physique et sportive comme moyen d'améliorer les conditions de vie et de travail. Et, en 1929, ils imaginèrent d'autres moyens de promouvoir l'éducation physique et le sport chez les travailleurs et les jeunes.

Aujourd'hui, le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) a mis en place, avec l'aide du Programme Universitas de l'OIT, d'universités allemandes et d'institutions du travail, un programme universitaire international sur les questions liées au sport. Le CIO et l'OIT se sont également associés pour favoriser la création d'emplois pour les jeunes et d'activités génératrices de revenus pour les femmes au Mozambique et en Albanie. Et dans le cadre du Partenariat de l'OIT pour le sport et le développement, qui fait appel au système de formation du Programme sport et jeunesse, le CIO, les comités nationaux olympiques et des partenaires tels que la Fédération mondiale de l'industrie du sport étendent leur action à des questions telles que l'emploi des jeunes, l'égalité entre les hommes et les femmes, le travail des enfants et la prévention du sida. En outre, l'OIT négocie un programme d'études universitaires sur la formation à l'éthique par le biais du sport et du développement local, avec des universités des Etats-Unis et du Canada et avec l'Institut de hautes études en administration publique de Lausanne, qui collabore avec des universités de pays en développement.

Comme suite au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le sport au service du développement et de la paix, l'OIT organisera en Albanie le premier Atelier national sur l'emploi des jeunes dans le sport, avec la participation de ses mandants, d'institutions des Nations Unies, d'autorités du monde du sport et du Comité national olympique.

Travail

Le magazine de l'OIT

Le magazine *Travail* est publié quatre fois par an par le Département de la communication du BIT, à Genève. Aussi publié en allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, finnois, hindi, hongrois, japonais, norvégien, russe, slovaque, suédois et tchèque.

RÉDACTEUR :

Thomas Netter

EDITION ALLEMANDE :

Hans von Rohland

EDITION ARABE :

Khawla Mattar, Bureau de l'OIT à Beyrouth

EDITION ESPAGNOLE :

Réalisée avec le concours du Bureau de l'OIT à Madrid

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION :

Kiran Mehra-Kerpelman

RECHERCHE PHOTO :

Marcel Crozet

GRAPHISME :

MDP, OIT Turin

COUVERTURE :

Valeria Morra, Luca Fiore, MDP, OIT Turin

ASSISTANT DE RÉDACTION :

Sam Nuttall

Ce magazine ne constitue pas un document officiel de l'Organisation internationale du Travail. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues du BIT. Les désignations utilisées n'impliquent de la part du BIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les textes et les photos du BIT peuvent être librement reproduits, à condition d'en mentionner la source. L'envoi d'un justificatif serait apprécié.

Toute correspondance doit être adressée au Département de la communication du BIT, CH-1211, Genève 22 (Suisse).

Tél. +4122/799-7912

Fax +4122/799-8577

www.ilo.org/communication

Imprimé par :

OIT Turin

ISSN 1020-0010

* A l'époque, l'actuel poste de « Directeur général » était simplement intitulé « Directeur ».

Philadelphie, hier et aujourd'hui

Mondialisation, liberté syndicale, migrations et travail des enfants ne sont que quelques-uns des sujets traités dans le présent numéro de *Travail*. Mais il y a plus de cinquante ans, l'OIT inscrivait dans un document extraordinaire des principes qui sous-tendent aujourd'hui encore ses débats. En cette année du 60^e anniversaire de la Déclaration de Philadelphie, il convient de reconnaître que les principes énoncés à l'époque sont toujours actuels et que nos prédécesseurs étaient très en avance sur leur temps.



© BIT/PHOTO

Page 4

EN COUVERTURE

Mondialisation : Comment garantir des chances égales pour tous ? Les mandats de l'OIT définissent la voie à suivre **4**

Deuxième rapport global sur la liberté syndicale et la négociation collective **8**

Ramasseurs de coquillages ou informaticiens : La CIT examinera la situation des travailleurs migrants **10**

Journée mondiale contre le travail des enfants : Un nouveau rapport attire l'attention sur la souffrance des enfants employés comme domestiques **12**

ARTICLES GÉNÉRAUX

La nouvelle poste : Pourquoi le courrier postal conserve son utilité **15**

Forum de la Chine sur l'emploi : Le travail décent pour tous **17**

Dialogue social : « Prendre soin des soignants » pour le bien des patients **19**

RUBRIQUES

Planète Travail **21**

Les nouvelles **24**

- Le BIT publie une nouvelle étude sur le travail des femmes
- Du travail rétribué « au noir » : Les migrations en Russie
- Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail : L'OIT plaide en faveur d'une « culture de la sécurité »
- Décision du Conseil d'administration pour améliorer la sécurité dans le secteur maritime
- Avant-première : Journée internationale de la jeunesse 2004
- L'OIT étend sa campagne sur la sécurité sociale à l'Afrique

Champs d'action **32**

L'OIT dans la presse **36**

Médiathèque **38**

L'Organisation internationale du Travail (OIT), créée en 1919, groupe les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ses 177 Etats membres dans une action commune pour l'avancement de la protection sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail partout dans le monde. Le Bureau international du Travail (BIT), à Genève, est le secrétariat permanent de l'Organisation.

Mondialisation: Comment garantir

Les mandats de l'OIT définissent la voie



© BIT/K. Cassidy

Dans son rapport intitulé *Une mondialisation juste : Créer des opportunités pour tous*, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation affirme qu'il est urgent de repenser la manière dont la mondialisation est régie. Lors de l'échange de vues animé qu'ils ont eu sur ce rapport à l'occasion de leur 289^e session, les membres du Conseil d'administration du BIT ont donné des indications supplémentaires sur la voie à suivre – sujet qui figure cette année en tête de l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail.

GENÈVE – La salle du Conseil d'administration était comble lorsque M. Mkapa, Président de la Tanzanie et coprésident de la Commission mondiale, est monté à la tribune. Premier chef d'Etat africain à s'adresser au Conseil d'administration, il a déclaré : « Le potentiel de la mondialisation est immense, pour le meilleur et pour le pire. C'est une force à maints égards positive qui peut être exploi-

tée pour le bien de l'humanité mais certains de ses éléments doivent être domestiqués pour que nous puissions tous exister et vivre ensemble. »

Le ton du débat était donné. Les avis les plus divers furent exprimés, reflétant toutes les tendances représentées à l'OIT, mais tous s'accordèrent sur un point : le rapport de la Commission mondiale* dresse un tableau franc et sans concession de la mondialisation mais il est « équilibré et cohérent », et c'est, selon de nombreux intervenants, ce qui fait sa force.

Les délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, les représentants d'institutions des Nations Unies et d'autres observateurs ont considéré que ce rapport « ouvrait des perspectives entièrement nouvelles », qu'il « ferait date » et qu'il contenait des propositions d'action dignes du plus grand intérêt.

« Les anciennes formes de mondialisation doivent être écartées », a affirmé M. Funes de Rioja, Vice-président employeur. Et Sir Leroy Trotman, Vice-président travailleur, s'est félicité de ce que « tous les orateurs ait approuvé l'accent mis par la commission sur les principes et droits au travail ».

« Les pays en développement réclament depuis longtemps une approche réaliste – par opposition à une approche idéaliste – de la mondialisation. Pour nous, ce rapport constitue un pas dans la bonne direction », a constaté le délégué du Pakistan.

Le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a fait observer que les membres de la Commission mondiale représentaient tout l'éventail des opinions sur la mondialisation, mais que, dans leur rapport, ils étaient parvenus à définir une approche commune et à se mettre d'accord sur des propositions d'action réalistes. « Nous avons délibérément réuni des personnalités de sensibilités différentes. Leur rapport prouve que le dialogue peut être source de créativité face à un besoin de changement qui ne peut attendre », a-t-il déclaré.

Vers une mondialisation juste

Pendant deux jours, délégués et représentants d'organisations internationales ont plaidé en faveur d'une répartition plus équitable des avan-

* Une mondialisation juste : Créer des opportunités pour tous, rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. BIT, Genève, 2004. ISBN 92-2-215426-6. Consulter le site : www.ilo.org/wcsdg.

Des chances égales pour tous ?

à suivre

tages de la mondialisation et tous ont approuvé la recommandation selon laquelle le travail décent devrait être un objectif mondial.

La ministre canadienne du Travail, Claudette Bradshaw, a déclaré : « Nous avons un principe économique simple : ceux qui produisent les biens et services doivent aussi pouvoir les consommer. » Plusieurs délégués ont repris à leur compte la remarque suivante citée le rapport : « A quoi bon une mondialisation qui diminue le prix des chaussures d'un enfant mais coûte son emploi à son père ? »

Le délégué de la Corée a déclaré : « Mon pays, durement touché par la crise financière de la fin des années quatre-vingt-dix, ne peut qu'approuver les observations de la commission sur l'importance primordiale de la protection sociale, de la création d'emplois décents et d'un dialogue social ouvert. »

Mais le débat ne s'est pas borné à énumérer les maux de la mondialisation. Les délégués ont largement approuvé l'insistance du rapport sur la nécessité de rendre la gouvernance plus démocratique et plus transparente tant au niveau national qu'au niveau international, précisant que l'action devait être menée de front à ces deux niveaux et qu'il fallait répondre aux besoins et aspirations des populations à l'échelon local.

Gerd Andres, secrétaire d'Etat parlementaire au ministère des Affaires économiques et du Travail de l'Allemagne, a appuyé l'appel de la Commission mondiale en faveur d'un travail décent pour tous. « Ceux qui ont un travail décent peuvent vaincre la pauvreté. Ils peuvent nourrir leur famille, veiller à ce que leurs enfants s'instruisent et acquièrent une formation professionnelle, améliorer leur position sociale, bien connaître leurs droits sociaux et culturels et exercer leur droit de participer à la vie politique. Plus nous avancerons dans cette direction, moins les retombées économiques de la mondialisation feront peur. »

Dans l'ensemble, les délégués ont approuvé la position critique mais constructive des membres de la commission et les nombreuses suggestions formulées dans le rapport pour améliorer la situation. Saluant le plaidoyer pour une plus grande cohérence du système multilatéral, le délégué français, Philippe Séguin, a dit : « La mondialisation ne peut être

découpée en tranches ». D'autres se sont déclarés favorables à l'initiative proposée pour harmoniser l'action des organisations internationales dans les domaines clés de la croissance mondiale, de l'investissement et de la création d'emplois. Le représentant de la Banque mondiale a estimé que ce rapport serait « très utile à tous au sein de la communauté internationale ».

Renforcer la gouvernance mondiale

Les participants ont félicité la commission d'avoir rappelé l'importance du multilatéralisme, le délégué de l'Afrique du Sud ajoutant que « le multilatéralisme et le rôle joué par les Nations Unies, dont l'OIT est un élément essentiel, sont encore plus importants pour ceux d'entre nous qui viennent de pays dont la majorité des habitants sont quotidiennement aux prises avec la pauvreté et la misère ». En facilitant le dialogue sur la dimension sociale de la mondialisation, l'OIT « a donné un visage humain à un processus souvent considéré comme impersonnel », a déclaré le délégué des Etats-Unis.

>>



Aplanir les faux plis de la mondialisation.



La représentante de la Commission européenne a approuvé l'accent mis sur la réforme de la gouvernance mondiale. « Etant donné le déséquilibre actuel d'un système international dans lequel l'économie l'emporte sur le social, il faut renforcer la dimension sociale et améliorer la coordination entre les organisations et l'ensemble des acteurs », a-t-elle affirmé.

Plusieurs autres questions sur lesquelles insiste le rapport, comme le dialogue social et la recherche d'un consensus – qui a caractérisé le travail de la commission – ont suscité des commentaires favorables. Le ministre du Travail du Brésil, Ricardo Berzoini, a indiqué que son gouvernement accordait une importance considérable à l'exercice entrepris par l'OIT. « Il n'y a pas d'instrument plus puissant que le dialogue pour promouvoir le changement », a-t-il ajouté.

De nombreux délégués ont critiqué à cœur

ouvert l'actuelle architecture financière mondiale et ont soutenu l'appel en faveur de règles équitables dans les domaines du commerce et de la finance. Beaucoup ont mentionné les graves répercussions des subventions agricoles des pays industrialisés sur les pays en développement et réclamé une plus grande ouverture des marchés.

Faisant écho à la recommandation qui préconise l'augmentation de l'aide au développement, beaucoup d'intervenants ont affirmé qu'il était indispensable d'alléger la dette et d'augmenter l'aide publique au développement, non seulement pour combler les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux, mais aussi pour éliminer la pauvreté. Et, à propos des migrations de travailleurs, autre question à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail, les délégués ont souligné la nécessité d'examiner les conséquences de leur intensification sur les migrants eux-mêmes ainsi que sur les pays

PORTRAIT D'UN HOMME DE CONVICTION

Benjamin Mkapa est le premier Président africain qui se soit adressé au Conseil d'administration du BIT. Coprésident de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, il s'est consacré sans relâche à sa mission, réussissant à concilier ses obligations de chef d'Etat avec la difficile tâche qui était la sienne au sein de la commission.

Un sentiment l'a guidé tout au long de ses travaux sur la mondialisation : l'espoir. L'espoir qui préserve de la détresse et l'espoir que le message de la commission inspire des mesures propres à soulager le sort de ceux à qui la mondialisation a apporté plus de souffrance que de bonheur.

Selon lui, les problèmes concernant la dimension sociale de la mondialisation sont dus à une responsabilisation insuffisante de nombreux acteurs mondiaux. Pour remédier à cette situation, il faut veiller à ce que des règles soient mises en place. Il faut aussi créer un climat propice à l'acquisition des capacités nécessaires pour que les gens puissent saisir les occasions offertes par la mondialisation.

M. Mkapa a déclaré avec la plus grande fermeté qu'il fallait régler au plus vite la question de la dette afin que les pays en développement puissent affronter les obstacles sans handicap. Il a aussi réclamé davantage de cohérence dans les politiques de

© BIT/M. Crozet



développement des donateurs et des bénéficiaires, affirmant toutefois que l'effort de cohérence devait commencer à l'échelon national. Les pays ne peuvent exiger une gouvernance démocratique et participative de la part des organisations internationales s'ils n'appliquent pas cette exigence à eux-mêmes. Ils ne peuvent exiger que les institutions mondiales fassent preuve de transparence s'ils n'ont pas la même exigence

pour leurs propres institutions nationales. Après tout, les organisations internationales ne sont rien d'autre que des gouvernements souverains réunis autour d'un objectif donné.

M. Mkapa est convaincu que les travaux de la commission mondiale vont faire bouger les choses. Des initiatives ont déjà vu le jour: la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra, par exemple, dans laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement des Amériques ont réaffirmé leur conviction que le travail décent était le meilleur moyen d'améliorer les conditions de vie. Le Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, qui aura lieu en septembre 2004 à Ouagadougou, au Burkina Faso, offrira une autre occasion d'agir. M. Mkapa a promis que M^{me} Halonen et lui-même feraient campagne auprès de leurs pairs et au sein des principales institutions internationales.

LES BUTS DE LA COMMISSION

Dans son allocution à la 288^e session du Conseil d'administration, M^{me} Halonen, Présidente de la Finlande et coprésidente de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, a rappelé que l'idée de départ de la commission était que, pour être viable, la mondialisation devait répondre aux aspirations des populations. Le but de la commission est de contribuer à faire de la mondialisation un atout pour favoriser l'accès au travail décent, réduire la pauvreté et le chômage et stimuler la croissance et le développement.

Avec ce but en tête, la commission a élaboré des propositions de changement visant à renforcer la dimension sociale de la mondialisation. En effet, la situation actuelle est inadmissible sur le plan éthique et elle n'est pas tenable sur le plan politique. Les avantages économiques et les coûts sociaux sont inégalement répartis entre les groupes sociaux. Mais en dernière analyse, les résultats de la mondialisation dépendront de ce que le monde en aura fait, de la manière dont elle aura été gérée et des valeurs dont se seront inspirés ses acteurs. La commission mondiale propose de transformer la mondialisation de telle sorte qu'elle garantisse davantage de liberté et de bien-être aux individus et qu'elle favorise la démocratie et le développement au sein des collectivités. La mondialisation doit aussi respecter l'environnement afin de promouvoir un développement durable.

M^{me} Halonen a ajouté que les principes directeurs de la mondialisation doivent également s'appliquer aux institutions, lois et systèmes politiques nationaux. Les principes fondamentaux sont ceux



de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit.

Dans son pays, la Finlande, la mondialisation est une réalité concrète, pas simplement un phénomène théorique. La Finlande en a bénéficié, mais elle est très consciente des aléas inhérents à la forme actuelle de la mondialisation. Concurrence fiscale, délocalisation d'entreprises, chômage, protection des marchés d'exportation et course aux investissements étrangers font partie des problèmes quotidiens du pays.

S'il est un domaine sur lequel il faut se concentrer, c'est celui de l'éducation. Pour qu'un pays comme la Finlande aille bien, il a besoin d'éducation. C'est la condition *sine qua non* de la créativité et d'une bonne faculté d'adaptation. Or qu'exige la mondialisation, si ce n'est une constante adaptation à de nouveaux obstacles?

d'origine et les pays d'accueil, dans le cadre d'une concertation multilatérale et d'autres initiatives.

M. Somavia a attiré l'attention des participants sur le fait que l'enjeu était maintenant de mettre l'Agenda de l'OIT pour le travail décent au service d'une mondialisation juste et sans exclus. Les délégués ont dit qu'ils seraient heureux de prendre connaissance, lors de la Conférence, des propositions qu'il présenterait sur la suite que l'OIT pourrait donner au rapport et de participer à d'autres

consultations avec les mandants tripartites de l'Organisation.

M. Mkapa a conclu son allocution finale par une phrase de l'écrivain Robert Louis Stevenson disant qu'on ne peut échapper à ses défauts et que mieux vaut les combattre sans attendre d'en périr. Et d'ajouter : « Nous, la présente génération de dirigeants, ne devons pas fermer les yeux sur les défauts de la mondialisation. Nous devons les combattre aujourd'hui, sans attendre. »

Deuxième rapport global sur la liberté syndicale et la négociation collective

Evolution dans le bon sens, mais encore beaucoup de chemin à parcourir

Un atelier sur les relations professionnelles, organisé dans le cadre d'un projet de coopération technique de l'OIT, a changé les choses dans cette mine de Kalimantan Est (Indonésie).



© BITK, Cassidy

La liberté syndicale et la négociation collective sont considérées à juste titre comme des droits fondamentaux au travail. Ce sont en effet les droits qui rendent possible la rencontre des travailleurs et des employeurs pour la défense de leurs intérêts et de leurs autres droits. Ils sont consacrés dans la Constitution de l'OIT et énoncés dans les conventions fondamentales. Mais dans quelle mesure sont-ils respectés aujourd'hui ? Les auteurs du deuxième rapport global du BIT sur la liberté syndicale et la négociation collective, intitulé *S'organiser pour plus de justice sociale*, sont à ce propos d'un optimisme prudent.

GENÈVE – Quatre ans après son premier rapport global sur la liberté syndicale et la négociation collective, le BIT brosse un tableau en demi-teinte : dans l'ensemble, la situation évolue dans le bon sens, mais de graves violations perdurent.

Le respect et la défense de la liberté syndicale et du droit de négocier collectivement s'accompagnent d'une meilleure prise de conscience de leur influence favorable sur le développement économique et la croissance. Dans une économie mondialisée, ces droits constituent un moyen de faire le lien entre les objectifs sociaux et les impératifs du marché. « En conséquence, la vraie question ne devrait pas être de savoir si ces principes et droits doivent être respectés, mais quelle est la

La négociation collective

un coup à faire

meilleure façon de les mettre en pratique et d'en user. »

Le rapport souligne les avantages économiques de la négociation collective : elle garantit plus de transparence dans la fixation des salaires et contribue à la stabilité nécessaire pour de bons investissements. Certes, les négociations collectives varient grandement quant à leur portée et au niveau auquel elles sont pratiquées, mais on peut trouver des exemples de négociations réussies à tous les niveaux. A niveaux différents, questions différentes.

Néanmoins, « il est regrettable que dans de nombreuses parties de la planète et dans différents secteurs de l'économie, la liberté d'association et le droit de négociation collective ne soient pas respectés », peut-on lire dans le rapport. Les atteintes au droit d'association des employeurs et des travailleurs demeurent très fréquentes. Aujourd'hui encore, des personnes paient de leur vie et de leur liberté le fait d'avoir voulu s'organiser et défendre collectivement leurs droits fondamentaux. Assassins, actes de violence, incarcérations et déni du droit qu'ont les organisations d'exister et de fonctionner comptent parmi les violations les plus graves.

Le rapport met en lumière les problèmes que la mondialisation pose aussi bien aux organisations patronales qu'aux organisations syndicales. Les deux doivent renforcer leur capacité d'organiser leurs membres présents et futurs ainsi que de discuter et négocier entre elles et avec les autorités nationales. Employeurs et travailleurs subissent de temps à autre la pression de l'Etat, risquent des incarcérations illégales et éprouvent des difficultés pour obtenir la reconnaissance et l'enregistrement de leurs organisations. Certaines catégories de travailleurs comme ceux du secteur public, de l'agriculture et des zones franches d'exportation, les migrants et les travailleurs domestiques ainsi que les travailleurs de l'économie informelle ont souvent beaucoup de mal à exercer leurs droits de s'organiser et de négocier librement. Les organisations

d'employeurs et de travailleurs ont adopté, tant à l'échelle internationale qu'au niveau national, des stratégies et des mesures pour surmonter ces problèmes.

Pour promouvoir et défendre la liberté syndicale, l'une de ses missions principales, l'OIT propose une assistance technique dans le cadre du suivi de sa Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. A la suite du premier rapport global sur la liberté syndicale et la négociation collective, publié en 2000, plus de 50 pays avaient demandé à bénéficier de cette assistance. Depuis, grâce à une aide financière non négligeable des donateurs, un grand nombre d'entre eux ont négocié des projets ou d'autres activités avec l'OIT. Le rapport de cette année montre que les diverses activités de coopération technique contribuent effectivement à renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements, des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs ainsi qu'à améliorer les relations entre ces trois partenaires.

Les auteurs constatent néanmoins que les droits à la liberté d'association et à la négociation collective sont, certes, mieux respectés que dans le passé mais qu'ils demeurent hors d'atteinte pour un trop grand nombre de personnes. Pour progresser encore, ils recommandent que l'OIT :

- collabore étroitement avec ses mandats pour surmonter les obstacles qui s'opposent à la ratification et à l'application des conventions correspondantes ;
- aide les catégories de travailleurs vulnérables à s'organiser et à négocier ;
- démontre mieux comment l'application de ces principes peut contribuer au respect des droits, au développement économique et à la réduction de la pauvreté ;
- développe ses connaissances, ses services consultatifs et ses activités de coopération technique, de sensibilisation et de mobilisation.

Ramasseurs de coquillages

La CIT examinera la situation



© BIT/I. Maillard

En février 2004, 20 Chinois se sont noyés sur la côte nord-ouest de l'Angleterre alors qu'ils ramassaient des coques. Ces travailleurs étaient des immigrants clandestins employés par une bande organisée. Leur mort a attiré l'attention sur la précarité de l'existence de nombreux migrants, sur l'exploitation dont ils font l'objet et sur la nécessité de réglementer les migrations dans le monde. Certes, des migrants réussissent à obtenir un emploi dans la haute technologie ou d'autres professions spécialisées, mais beaucoup sont exploités et travaillent sans la protection de la loi. La Conférence internationale du Travail se penchera sur la question et réfléchira aux moyens que l'OIT et ses Etats membres peuvent mettre en œuvre pour y remédier.

Depuis dix ans, le nombre des migrants a augmenté d'environ six millions par an pour atteindre un effectif total de 175 millions. Selon le rapport intitulé *Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée*, qui sera présenté à la Conférence, s'ils se réunissaient, tous

les migrants du monde formeraient le cinquième « pays » le plus peuplé du monde.

Près de la moitié des réfugiés et des migrants recensés dans le monde, soit 86 millions d'adultes, exercent un emploi ou une autre activité rémunérée. Les auteurs du rapport ajoutent qu'il faut s'attendre, dans les décennies à venir, à une augmentation considérable du nombre de personnes qui passeront les frontières à la recherche de travail ou de sécurité, parce que la mondialisation n'a créé ni emplois ni débouchés.

La Conférence envisagera des solutions telles que l'adoption d'une démarche coordonnée pour réguler les migrations de travailleurs à l'ère de la mondialisation. Il s'agirait, d'une part, de prendre des mesures et de créer des structures permettant de mieux organiser ces migrations et, d'autre part, de garantir une meilleure protection des travailleurs grâce à une réglementation adéquate. La participation des ministres du Travail des 177 Etats membres de l'OIT ainsi que des dirigeants d'organisations d'employeurs et de travailleurs, fera de ce débat celui qui se tiendra au plus haut niveau et qui sera le plus représentatif de ces dix dernières années sur le sujet des migrations internationales.

Un tel débat vient à point nommé puisque l'intensification des déplacements transfrontaliers de travailleurs est désormais au centre des préoccupations de la communauté internationale. Du fait de l'accroissement des disparités économiques et démographiques entre les Etats, ces mouvements transnationaux apparaissent comme une « conséquence naturelle » de la mondialisation. Dans leurs récents rapports, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et la Commission sur la sécurité humaine ont placé la question des migrations en tête de leurs recommandations pour un programme mondial d'action. En 2003, deux initiatives indépendantes, la Déclaration de La Haye sur l'avenir de la politique des réfugiés et des migrations, adoptée par la Société internationale pour le développement, et l'« Initiative de Berne », qui émane du gouvernement suisse, ont réclamé

* Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée. BIT, Genève, 2004. ISBN 92-2-213043-X. Peut être consulté à l'adresse: www.ilo.org/public/French/standards/relm/ilc/ilc92/pdf/rep-vi.pdf

ou informaticiens : on des travailleurs migrants

l'instauration d'une coopération en vue d'une gestion humanitaire des migrations. La Commission mondiale sur les migrations a été créée en 2004 et en 2006, le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sera consacré à la question des migrations et du développement.

L'enjeu pour la communauté mondiale est de gérer les migrations de manière à en faire une force au service de la croissance et du développement, en évitant les mouvements clandestins et les risques qu'ils comportent pour les institutions établies et le respect des normes du travail. Depuis l'abandon, vers le milieu des années soixante-dix, de la gestion bilatérale des migrations, diverses tentatives ont été faites pour forger un consensus mondial sur les règles et les principes qui devraient régir les migrations, mais sans grand succès.

On trouve aujourd'hui chez les travailleurs migrants toute une palette de qualifications, mais les flux migratoires restent majoritairement composés de travailleurs qui émigrent pour occuper des emplois non qualifiés dans des segments délaissés

par les ressortissants nationaux. Toutefois, la proportion de travailleurs migrants dans ces segments varie suivant les régions, en particulier dans les pays de l'OCDE, où l'on constate une élévation du niveau de qualification de la main-d'œuvre étrangère. En outre, les politiques de l'emploi et de l'immigration déterminent la répartition des travailleurs migrants par secteur économique ; ainsi, ils sont plus nombreux dans l'agriculture aux Etats-Unis qu'en Europe occidentale.

Les migrations internationales constituent un phénomène complexe qui pose des questions difficiles aux décideurs. Pourtant, la conclusion du rapport ne laisse planer aucun doute : l'immigration a surtout des effets bénéfiques sur l'économie des pays de destination, dont elle rajeunit la population et stimule la croissance sans causer d'inflation. Comme les migrations internationales de travailleurs iront probablement en s'intensifiant, elles doivent être correctement régulées pour que tous – pays d'origine, pays de destination et migrants – en tirent avantage.

LE RÔLE DES MIGRANTS DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

Dans son rapport intitulé *Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée*, le BIT souligne les aspects suivants :

- Les effets économiques de l'immigration sur les pays d'accueil sont principalement bénéfiques, parce que les nouveaux arrivants rajeunissent la population et stimulent la croissance sans causer d'inflation.
- Dans les pays d'origine, l'émigration de personnes qualifiées occasionne une « fuite des cerveaux ». Près de 400 000 scientifiques et ingénieurs de pays en développement travaillent dans le secteur de la recherche-développement des pays industrialisés. Les médecins formés en Jamaïque et au Ghana sont plus nombreux à l'étranger que dans leur pays.

- Les migrants envoient chaque année un énorme volume de fonds dans leur pays – près de 80 milliards de dollars des Etats-Unis en 2002. Selon la Banque mondiale, ces transferts représentent la deuxième source de financement extérieur des pays en développement.
 - Les femmes constituent 49 pour cent des migrants du monde entier. Elles ont de plus en tendance à émigrer seules, en tant que soutien de famille.
- Entre 10 et 15 pour cent des migrants sont en situation irrégulière, et pas seulement dans les pays développés. « L'ampleur des flux de travailleurs en situation irrégulière indique à l'évidence que la demande de travailleurs migrants déclarés n'est pas proportionnée à l'offre. »



Journée mondiale contre Un nouveau rapport attire l'attentio



Des millions d'enfants – le chiffre exact n'est pas connu – employés comme domestiques dans d'autres foyers que le leur, triment nuit et jour. Ils doivent aller chercher l'eau, s'occuper des nourrissons, faire le ménage et le jardin. La quasi-totalité d'entre eux sont maltraités, exploités et obligés d'accomplir des travaux dangereux. Tous, sans exception, sont en danger à cause de la nature même du travail domestique. Cette année, la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants sera l'occasion de faire le point sur le sort de ces enfants et sur les moyens de leur venir en aide.

GENÈVE – Aujourd'hui, Chedita va vraiment faire une promenade dans le parc du centre de Manille, où vient jouer chaque semaine toute une foule d'enfants employés comme domestiques. Mais ce n'a pas toujours été le cas. Comme ces enfants – en général des filles originaires de régions rurales défavorisées – qui se retrouvent ici pendant leur seule journée de repos hebdomadaire, Chedita a travaillé comme domestique, effectuant de longues journées pour un salaire de misère, luttant contre le sommeil, terrorisée par ses maîtres et inquiète pour l'avenir, car elle n'avait pas d'instruction.

Mais les temps ont changé. Maintenant, ayant fait des études, elle est la présidente d'un groupe qui aide d'autres filles à se sortir d'affaire. Avec le soutien de l'OIT, ce groupe accueille les enfants employés comme domestiques, les loge et les informe sur les moyens juridiques à leur disposition pour pouvoir se libérer de l'exploitation. Et à force de pression, il a obtenu des lois qui permettront d'éliminer le travail domestique des enfants.

« J'avais de nombreux frères et sœurs, nous étions pauvres et, comme mon père est handicapé,

il trouve difficilement du travail », se souvient Chedita. « Alors nous avons décidé que certains d'entre nous devaient travailler pour subvenir aux besoins des autres. »

L'histoire de Chedita est la même que celle de millions d'autres enfants. En Inde, 20 pour cent des enfants qui travaillent hors de leur foyer sont employés comme domestiques. Beaucoup sont exploités et maltraités parce qu'ils sont généralement embauchés à l'amiable et qu'ils n'ont aucune protection sociale. Cette manière de faire est largement admise et souvent considérée comme la « meilleure » des solutions pour les enfants de familles démunies.

Selon June Kane, auteur du récent rapport du BIT, intitulé *Coup de main ou vie brisée? Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir*, la réalité est bien différente. « Il ne faut jamais oublier que ces enfants ne donnent pas simplement un coup de main de temps à autre à la maison. Ils sont au travail, même si c'est dans une maison privée. Mais ce lieu de travail est à l'abri des regards, de l'Inspection du travail et des garde-fous que nous mettons en place sur les lieux de travail reconnus comme tels. Par conséquent, les enfants risquent non seulement d'être exploités mais aussi d'être maltraités et de subir des sévices. Et nous en voyons trop dans cette situation pour penser qu'ils sont des exceptions. »

Pourtant, l'avenir des enfants employés comme domestiques n'est pas toujours compromis. En effet, l'expérience de l'OIT en Asie, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique prouve qu'avec des institutions nationales et des organismes sociaux qui fonctionnent bien et si des possibilités de revenu ou de crédit sont offertes aux parents, la libération des enfants qui n'ont pas l'âge

e le travail des enfants :

n sur la souffrance des enfants employés comme domestiques

de travailler est possible. Le Conseil des employeurs du Népal (FNCCI) a mis en place un système d'éducation pour les enfants qui ne peuvent quitter immédiatement leur emploi.

« Le travail domestique gaspille les dons et le potentiel des enfants. Grâce aux solutions constructives et durables proposées par le Programme de coopération technique du BIT, nos mandants du monde entier pourront mettre fin à cette injustice », affirme Frans Roselaers, directeur du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).

Une enfant népalaise employée comme domestique a raconté au BIT : « Lorsque je vois des enfants jouer dans le parc, j'ai envie de les rejoindre. Alors je me souviens que je ne suis qu'une servante. » Quant à nous, nous devons nous souvenir que ce ne sont que des enfants et que, pour eux, la vie *devrait* être une « promenade dans le parc ».



Le 12 juin a été célébrée la troisième Journée mondiale contre le travail des enfants. Cette année, l'OIT braquera les projecteurs sur les millions d'enfants du monde entier, qui sont exploités en tant que travailleurs domestiques. Une table ronde sur le dernier rapport de l'IPEC, intitulé *Coup de main ou vie brisée? Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir*, sera organisée à Genève. Et à travers le monde – du Costa Rica au Cameroun – responsables gouvernementaux, représentants de l'OIT et des partenaires sociaux, adultes et enfants participeront à des débats télévisés, conférences, expositions, campagnes et autres manifestations de soutien.

Pour des renseignements sur les événements de la Journée mondiale contre le travail des enfants, consulter le site : www.ilo.org/communication





SELON UNE RECENTE ÉTUDE DU BIT, L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS COÛTERA CHER, MAIS SERA TRÈS PROFITABLE

Est-il possible d'éliminer le travail des enfants et à quel prix ? Une récente étude, commandée par le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), démontre que cela est possible et que les avantages économiques dépasseraient largement l'investissement consenti par la société. *Travail* a demandé à l'auteur de cette étude, Peter Dorman, comment les coûts et les bénéfices ont été calculés.

Travail : *Quels sont les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants ?*

Peter Dorman : Nous avons estimé le coût à 760 milliards de dollars des Etats-Unis et les bénéfices à 5 100 milliards pour les pays en développement et en transition, où se trouvent la plupart des travailleurs enfants. L'investissement semble énorme à première vue, mais beaucoup moins si on le compare à d'autres dépenses des pays en développement. Ainsi, le coût moyen annuel équivaldrait à environ 20 pour cent des dépenses militaires actuelles ou à 9,5 pour cent du service de la dette.

Travail : *Le BIT estime à 246 millions le nombre d'enfants actuellement astreints au travail. A quel poste faudrait consacrer le plus d'argent pour les libérer ?*

Dorman : L'amélioration quantitative et qualitative de l'enseignement pour tous les enfants du monde représenterait près des deux tiers du

coût total. Ce poste comprend la construction d'écoles, la formation et l'engagement d'enseignants et la fourniture de matériels pédagogiques.

Travail : *L'argent gagné par les enfants qui travaillent constitue un revenu indispensable pour les familles. Qu'advient-il lorsqu'ils cessent de travailler ?*

Dorman : L'élimination du travail des enfants comporte un coût d'opportunité, c'est-à-dire le revenu que perdent les familles lorsque les enfants ne travaillent plus et vont à l'école. C'est pourquoi nous avons calculé les frais de fonctionnement de programmes visant à dédommager les familles. Nous avons également évalué le coût des programmes destinés à éliminer d'urgence les pires formes de travail des enfants.

Travail : *Comment avez-vous quantifié les bénéfices ?*

Dorman : Les deux principaux avantages – amélioration de l'éducation et amélioration de la santé – se traduisent par des gains économiques. Nous avons calculé que si tous les enfants étaient scolarisés jusqu'à l'âge de 14 ans, chaque année de scolarisation leur garantirait pour l'avenir un supplément de revenu de 11 pour cent. En outre, l'élimination des pires formes de travail des enfants et de leurs conséquences néfastes sur la santé et la productivité serait économiquement rentable pour de nombreux pays.

Travail : *Comment cela peut-il être mis en œuvre ?*

Dorman : L'étude a été réalisée sur la base d'un programme type. Mais dans la pratique, des programmes adaptés à la réalité de chaque pays, comme ceux déjà mis en place par le BIT, sont nécessaires pour éliminer réellement le travail des enfants. L'étude pose les bonnes questions : Combien faut-il dépenser pour empêcher les enfants de travailler prématurément et les scolariser ? Quels sont les avantages à long terme ? Nous avons maintenant les réponses et celles-ci montrent que la campagne pour l'élimination du travail des enfants se justifie sur le plan économique également.

* Investir dans chaque enfant. Etude sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants. *BIT*, Genève 2004. ISBN 92-2-115419-X (version anglaise). Disponible à l'adresse www.ilo.org/publications. Résumé analytique en français sur le site : www.ilo.org/ipec. Pour de plus amples renseignements, voir le communiqué de presse à l'adresse : www.ilo.org/communication.



La nouvelle poste :

Pourquoi le courrier postal conserve son utilité

Si vous avez ce numéro de *Travail* entre les mains, c'est probablement qu'il vous a été livré par courrier postal. En effet, malgré la rapidité du courrier électronique, la poste dessert encore une énorme quantité de personnes et représente cinq millions d'emplois à travers le monde. L'article qui suit explique pourquoi elle conservera son utilité.

LONDRES – Certes, comparé à son compagnon de toujours, le service des télécommunications, le service des postes évolue à la vitesse de l'escargot, mais il a tout de même connu une période de changement sans précédent.

- Les services postaux du Japon ont subi un processus de réforme, qui a abouti l'année dernière à leur transformation en une entreprise publique ouverte pour la première fois à la concurrence.
- Dans l'Union européenne, tous les services postaux, à l'exception de la distribution du courrier, seront ouverts à la concurrence en 2006.
- Aux Etats-Unis, une commission présidentielle passe actuellement au crible l'US Postal Service – qui est le plus grand du monde.
- Dans de nombreux pays en développement, les services postaux ont fait l'objet de réformes.

Parallèlement, un petit groupe de puissants opérateurs multinationaux, mené par les entreprises partiellement privatisées, Deutsche Post World Net et la société néerlandaise TPG, ainsi que par les entreprises de distribution de courrier commercial FedEx et UPS, commence à s'imposer sur le marché. La transformation de Deutsche Post World Net et de TPG, qui étaient à l'origine des opérateurs nationaux, montre que les services traditionnels de distribution des lettres et des colis tendent à être regroupés dans un secteur unique avec les services de messagerie, ce qui suppose une logistique entièrement nouvelle.

L'acquisition la plus retentissante de Deutsche Post World Net est celle de DHL, la grande entreprise américaine de courrier express international. Mais le groupe d'origine allemande a également acquis d'au-



© BIT/M. Crozet

tres entreprises telles que GlobalMail, Airborne, YellowStone, Danzas et Securicor. TPG a réussi à surmonter le handicap de sa trop grande dépendance envers un marché national relativement restreint puisqu'elle est aujourd'hui présente dans 62 pays et emploie 150000 personnes. Elle possède, entre autres, l'entreprise de messagerie internationale, TNT.

Des changements à l'UPU

Comme on pouvait s'y attendre, ces transformations se répercutent sur la vénérable institution des Nations Unies qui, depuis des générations, supervise le service postal international. Le Congrès mondial de l'Union postale universelle (UPU) n'a lieu que tous les cinq ans. Celui qui se tiendra cette année à Bucarest devrait marquer un tournant. En effet, l'UPU, organisation créée pour favoriser la coopération entre ses gouvernements membres et entre les services postaux nationaux, est en train de remodeler ses structures de façon à associer d'autres acteurs à ses travaux. Tout en restant au service des administrations postales, l'UPU devrait instituer une commission consultative qui servirait de tribune pour les gouvernements, les opérateurs de services postaux (y compris des associations d'opérateurs privés) et d'autres parties prenantes. Union Network International (UNI), syndicat mondial qui représente le secteur des postes, devrait aussi avoir un rôle à jouer.



>> Pour John Pedersen, chef du secteur des postes de l'UNI, le but est de contribuer à la mise sur pied de partenariats sociaux dans un secteur qui se mondialise rapidement.

Il considère que la décision récemment prise par Deutsche Post World Net de créer un comité d'entreprise constitue un grand pas en avant et se propose maintenant d'œuvrer à la signature des premiers accords-cadres multinationaux dans le secteur. L'UNI a déjà créé un réseau virtuel de délégués qui travaillent pour un grand opérateur et d'autres devraient suivre. Par le biais de UNI-Europa Post, elle a entamé, dans le contexte de l'Union européenne, des négociations sociales en bonne et due forme avec l'organisation patronale, PostEurop.

Par ailleurs, plusieurs multinationales cherchent à se positionner comme des entreprises socialement responsables. Les directeurs de sept entreprises, parmi lesquelles DHL, TPG et Swiss Post, ont signé une déclaration de principes de l'entreprise citoyenne, présentée cette année lors du Forum économique mondial de Davos. Cette déclaration énonce huit principes qui portent sur les aspects suivants : gouvernance, responsabilité financière, participation des acteurs concernés, relations professionnelles, droits de l'homme, investissement dans la communauté, relations avec la clientèle et les fournisseurs et protection de l'environnement (*voir encadré*).

Le rôle de l'OIT

L'OIT aide les partenaires sociaux à s'adapter à l'évolution du secteur des postes. Outre une conférence internationale tenue en 2002 dans le cadre du Programme des activités sectorielles, elle a organisé (avec l'UPU) des ateliers régionaux en 2000 dans la région Asie-Pacifique, puis l'année dernière, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle envisage d'organiser également dans la région africaine l'année prochaine.

Les syndicats craignent beaucoup que la transformation de la poste en un service commercial ne soit contraire aux intérêts des agents des postes et de la société dans son ensemble. Lors de la Conférence mondiale de son secteur poste, qui s'est tenue en novembre 2003 au siège de l'OIT à Genève, l'UNI a défendu la notion de service postal universel et recommandé que la libéralisation de la poste soit désormais tenue sous haute surveillance.

John Pedersen invite l'Union européenne à bien réfléchir avant de libéraliser davantage la poste dans ses pays membres. « Ce que nous disons, c'est

qu'avant de poursuivre la libéralisation, il convient d'en évaluer soigneusement les effets sur l'emploi et le service universel », explique-t-il. Et d'ajouter que les services postaux devraient être à l'avenir exclus des négociations de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Dans les pays en développement, la restructuration des services postaux reste un sujet de controverse. En 1996, la Banque mondiale la justifiait en disant que ces services étaient les derniers bastions de l'ordre ancien. Elle a par la suite incité plus de 30 pays à s'engager dans la voie de la libéralisation en prenant des mesures qui ont été très poussées en Algérie, au Honduras, en Jordanie et au Maroc, par exemple. Depuis, la Banque mondiale a changé de ton. Dans un rapport rédigé avec l'UPU, elle affirme maintenant que la libéralisation du marché devrait être graduelle et souligne la nécessité de définir les obligations en matière de service universel.

La transformation de la poste, même si elle est moins médiatisée que celle des télécommunications, restera certainement un sujet de débat international dans le proche avenir. Mais quoi qu'il en soit, le rapport commun de la Banque mondiale et de l'UPU met en garde contre une approche simpliste, précisant qu'il n'y a pas une seule manière de réformer les services postaux et que stratégies et solutions doivent tenir compte de la situation économique, de l'ancien mode de gestion des entreprises et de l'évolution du marché.

Les directeurs généraux de DHL, TPG, Transnet Ltd, Exel, Ferrovie dello Stato SpA, Swiss Post et Stena ont signé les principes de l'entreprise citoyenne, présentés lors du Forum économique mondial de 2002. En adoptant cette déclaration en faveur de la justice dans le monde du travail, ils se sont engagés à garantir des conditions de travail saines, sûres et décentes à tous leurs employés et à exiger que leurs fournisseurs fassent de même, à encourager activement la diversité et l'égalité des chances, à respecter le droit qu'ont les salariés d'adhérer à des syndicats licites ou de former des associations de travailleurs, à respecter le droit de négociation collective, à respecter – au minimum – les législations nationales régissant les horaires et les conditions de travail, le barème des salaires et les conditions d'emploi ainsi qu'à dispenser à leur personnel une formation sur la mise en application de ces principes.

Forum de la Chine sur l'emploi: Le travail décent pour tous

Lors d'un récent forum sur l'emploi, la Chine et l'OIT ont adopté une déclaration commune dans laquelle elles affirment leur volonté de collaborer à la création d'emplois de qualité, condition essentielle pour que se poursuive le développement du pays le plus peuplé de la planète. En outre, elles prient les organisations internationales de placer résolument l'emploi au centre de leurs stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté et indiquent que leur coopération se fondera sur l'Agenda pour le travail décent et englobera une série de questions concernant le marché du travail et le lieu de travail.

BEIJING – Organisé conjointement par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale de la Chine et l'OIT, le Forum de la Chine sur l'emploi a porté sur des problèmes qui découlent de l'essor économique du pays – le chômage dans les zones rurales, l'accélération de l'exode rural et les suppressions d'emplois résultant de la fermeture de certaines entreprises d'Etat – ainsi que sur les moyens de moderniser la gouvernance du marché du travail et de surmonter les difficultés posées par la restructuration de l'économie.

« Actuellement, la question de l'emploi constitue un véritable défi pour la Chine », a déclaré le ministre du Travail, Zheng Silin, lors de la séance d'ouverture du forum, devant plus de 500 personnes. « La population réclame le plein emploi alors que la main-d'œuvre est pléthorique et que les qualifications des travailleurs ne sont pas celles qu'exige le marché, c'est dire que notre tâche est ardue. »

Zheng a qualifié l'amélioration de la situation de l'emploi de « mission stratégique » et précisé qu'elle constituait l'une des priorités inscrites au programme du gouvernement. « Nous devons nous inspirer des réussites et des bonnes pratiques d'autres pays », a-t-il ajouté.



© BIT/7. Maillard

La déclaration commune adoptée à l'issue du forum souligne que le maintien de la croissance économique et la réforme du marché du travail sont indispensables pour offrir davantage de débouchés aux travailleurs et améliorer la qualité de l'emploi en Chine. Elle affirme que le respect des principes et droits fondamentaux au travail est à la base du développement économique et du progrès social.

« La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale commence avec l'emploi et le respect des droits au travail », peut-on lire dans cette déclaration*. « La promotion du plein emploi par le dialogue social devrait être la priorité des politiques économique et sociale, afin que l'emploi soit librement choisi et garantisse des moyens d'existence durables. »

* Le texte intégral de la déclaration commune se trouve à l'adresse : www.ilo.org/public/english/chinaforum/index.htm. Pour des renseignements complémentaires, consulter le site : www.ilo.org/chinaforum



>> Pour améliorer les salaires et les conditions de travail, la déclaration mentionne sept éléments clés :

- Stimulation de la demande par l'instauration d'un climat propice à l'esprit d'entreprise et promotion de la petite entreprise, y compris l'emploi indépendant.
- Renforcement du dialogue social tripartite, instrument utile pour prévenir et régler les conflits, pour créer des emplois et favoriser la stabilité sociale ainsi que pour améliorer les résultats des entreprises.
- Actualisation des connaissances et des qualifications des travailleurs pour qu'ils puissent faire preuve d'une plus grande flexibilité et bénéficier de la sécurité de l'emploi ainsi que pour les préparer à travailler dans l'économie du savoir.
- Développement et perfectionnement des politiques du marché du travail dans l'optique d'un redéploiement optimal et sans heurts des travailleurs, de l'unification graduelle du marché du travail et d'une assistance véritable aux groupes vulnérables.
- Encouragement à restructurer les entreprises et à augmenter la productivité par des méthodes souples et acceptables sur le plan social.
- Réforme du régime de sécurité sociale et extension progressive de la protection sociale aux catégories qui en sont actuellement exclues,

notamment les citadins qui ont un emploi précaire et l'immense population rurale.

- Intégration des principes de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi que de protection de l'environnement, dans la politique nationale de développement économique et de création d'emplois.

« La Chine cherche le juste équilibre entre réforme économique et stabilité sociale et nous sommes heureux qu'elle considère l'OIT comme une institution avec laquelle elle peut collaborer dans cette voie », a déclaré le Directeur général du BIT, Juan Somavia. « L'OIT apporte une expérience internationale qui peut être adaptée et testée dans le contexte chinois. Nous sommes prêts à coopérer plus avant avec la Chine dans des domaines tels que la promotion de l'emploi, le renforcement des droits des travailleurs, l'élargissement de la protection sociale et le développement du dialogue social comme moyen, entre autres, de prévenir et de résoudre les conflits du travail. »

« Les questions de l'emploi et de la sécurité socio-économique sont au centre des préoccupations des individus et des familles, non seulement en Chine mais dans tous les pays », a ajouté M. Somavia. « Les gens veulent avoir la possibilité de travailler pour sortir de la pauvreté. »

LA CHINE AUJOURD'HUI

La Chine s'est transformée à une vitesse spectaculaire. Une croissance moyenne de 10 pour cent pendant plus de dix ans s'est traduite par une amélioration rapide et durable du niveau de vie de nombreux travailleurs. Selon les estimations les plus récentes de la Banque mondiale, le nombre de personnes vivant dans la grande pauvreté, c'est-à-dire avec 1 dollar des Etats-Unis ou moins par jour, est tombé de 360 millions en 1990 à environ 150 millions à la fin de l'année 2003.

En outre, la Chine est devenue la locomotive économique de l'Asie de l'Est : ses exportations ont augmenté de 40 pour cent. En 2003, elle a absorbé 18 pour cent des exportations de la Corée, 12 pour cent de celles du Japon et environ 7 pour cent de celles des pays de l'ANASE. Ainsi, pendant la période de ralentissement qu'ont connue l'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon, l'essor de la Chine a contribué à prévenir une crise mondiale.

Pourtant, selon un document d'information préparé par le BIT en vue du forum, bien que la Chine ait réussi à atteindre des taux de croissance élevés et à les conserver, son économie n'est pas assez dynamique pour absorber toutes les personnes en quête d'emploi et notamment les travailleurs mis à pied à la suite de la restructuration des entreprises d'Etat.

La population active de la Chine devrait augmenter de plus de 70 millions au cours des dix prochaines années. Des millions de travailleurs licenciés et d'autres chômeurs cherchent actuellement un nouvel emploi dans les grandes agglomérations. Par ailleurs, le chômage sévit également dans les régions rurales, où il toucherait près d'un tiers de la population active. En conséquence, de nombreux travailleurs ruraux sont eux aussi à la recherche d'un autre emploi, souvent dans les grandes villes.

« Ne pas nuire »

Dialogue social : « Prendre soin des soignants » pour le bien des patients



© BIT/P. Deloche

Aujourd'hui, des services de santé aux ressources insuffisantes mettent travailleurs et patients en danger. En l'absence de remède instantané, quelles pourraient être les solutions à ce problème d'ampleur mondiale ? Selon une récente publication du BIT, une plus étroite coopération entre travailleurs, employeurs et gouvernements serait profitable à la fois aux personnels de santé et à leurs patients.

Un homme blessé et en état de choc est transporté dans la salle des urgences. Le médecin qui s'approche de lui a les yeux rougis par la fatigue : il reconnaît avoir fait deux jours de garde sans dormir.

Inventée ou non, cette anecdote révèle une réalité à laquelle sont de plus en plus souvent confrontés les services de santé. Et c'est un problème qui existe partout dans le monde. Du plus petit dis-

pensaire au centre hospitalier le plus moderne, les personnels de santé – plus de 35 millions de travailleurs de par le monde – sont mis à contribution chaque fois que la maladie frappe ou qu'un accident se produit.

Pourtant, comme ce patient des urgences, le public sent bien que quelque chose ne tourne pas rond dans le monde la médecine. Est-il possible de fermer plus longtemps les yeux sur le fait que des effectifs squelettiques soient astreints à des horaires aussi longs et travaillent dans des conditions qui mettent en danger le personnel et les patients ?

En effet, partout dans le monde, les ressources humaines, matérielles et financières des services de santé sont insuffisantes, à tel point que beaucoup de pays à faible revenu consacrent moins de 1 pour cent de leur PNB à leurs services de santé. Les gouvernements se battent pour améliorer la rémunération ou les conditions d'emploi de leurs personnels soignants.



>> Les réformes engagées sont-elle suffisantes ?

De récentes réformes ont consisté à privatiser partiellement les systèmes de soins en faisant davantage appel aux mécanismes du marché, ce qui a créé un secteur de la santé mixte (public-privé). Certains observateurs craignent que cette mixité ne favorise l'apparition d'un système à deux vitesses, dont seraient exclues les populations défavorisées et toutes celles qui n'ont ni assurance ni protection sociale. Dans son récent ouvrage sur le système de santé des Etats-Unis, où le public et le privé assument chacun 50 pour cent des dépenses de santé, la sénatrice Hillary Rodham Clinton¹ écrit que les problèmes du XXI^e siècle – cartographie génique, vieillissement démographique et mondialisation – viennent s'ajouter à ceux déjà anciens de la flambée des coûts et de l'augmentation constante du nombre de personnes sans assurance, pour submerger le système hérité du XX^e siècle.

Les conditions d'emploi et les perspectives de carrière se dégradent elles aussi. Dans la plupart des pays industrialisés, les salaires du secteur public se sont détériorés au cours de ces dix dernières années. Les femmes, qui constituent 80 pour cent des personnels de santé, se situent au bas de la hiérarchie, aussi bien sur le plan du pouvoir que sur ceux de la rémunération et des qualifications. Près de 25 pour cent des actes de violence qui se produisent dans le monde du travail sont concentrés dans ce secteur. Au Royaume-Uni, plus de 30 000 infirmières ont abandonné la profession durant la seule année 1996, aggravant la situation de celles qui sont restées.

Un terrain d'entente

L'OIT considère que l'accès aux soins de santé est un droit fondamental². Et elle ajoute que pour concrétiser ce droit, il faut améliorer les conditions de travail des personnels de santé. Pour ce faire, le dialogue social offre aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs la possibilité de trouver un terrain d'entente sur les solutions à mettre en œuvre pour des problèmes déterminés. C'est dans cette optique que s'inscrit une récente publication du BIT, intitulée *Social Dialogue in the health services : A tool for practical guidance*³.

Ce document est issu d'une réunion paritaire sur les services de santé, qui s'est tenue à Genève et au cours de laquelle les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs ont formulé une série de recommandations sur le dia-

logue social. Ils ont ensuite demandé que ces recommandations soient présentées sous forme d'orientations concrètes qui puissent servir d'outils pour le renforcement du dialogue social dans les services de santé. Le manuel ainsi élaboré décrit le contexte du dialogue social dans le secteur et guide négociateurs et animateurs à travers les différentes étapes du processus, depuis l'analyse et l'action préparatoires jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation.

Dans bien des pays, la mise en place d'un système de relations professionnelles dans le secteur de la santé ne remonte qu'aux années quatre-vingt. La législation sur le droit de grève varie énormément d'un pays à l'autre. Dans ceux où elle ne prévoit aucune restriction, le service minimum à assurer en cas de conflit du travail fait en général l'objet d'un accord à l'amiable entre employeurs et travailleurs. Dans d'autres, il est imposé par la loi. Certains pays interdisent la grève dans les secteurs de la santé, soit qu'ils considèrent ces services comme des services essentiels, soit qu'ils interdisent toute action revendicative dans le secteur public. En outre, il arrive de plus en plus souvent que la négociation collective ne soit plus menée à l'échelle du secteur dans son ensemble, mais au niveau local ou à celui de l'hôpital.

Pour tous ces cas de figure, le manuel du BIT contient des indications concrètes sur le contexte et le processus du dialogue social dans les services de santé. A la fin de chaque chapitre, des listes de points à vérifier qui peuvent être adaptées à chaque pays et à chaque situation, facilitent l'analyse de base et l'application pratique des recommandations. Du début à la fin de l'ouvrage, des expériences de dialogue social, allant de la création des conseils de santé du Brésil au plan d'action tripartite du Ghana, pourront servir de références ou d'exemples.

Le serment d'Hippocrate, qui est l'un des plus anciens codes professionnels de l'histoire, et son principe fondamental, *primum non nocere* (avant tout, ne pas nuire), sont sacro-saints pour tout le corps médical. Le dialogue social dans les services de santé reflète lui aussi le souci qu'ont les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ne pas nuire mais d'offrir des soins de qualité à la population. Prendre soin des personnels de santé et leur offrir des conditions de travail décentes ne pourra qu'améliorer le bien-être de l'« utilisateur final » du dialogue social – le patient.

1 Now Can We Talk About Health Care?, Hillary Rodham Clinton, *The New York Times*, 18 avril 2004.

2 Résolution concernant les soins de santé en tant que droit fondamental de la personne, adoptée lors de la Réunion paritaire sur le dialogue social dans les services de santé, 21-25 octobre 2002.

3 Voir Médiathèque, page 38



PLANÈTE TRAVAIL NOUVELLES DU MONDE DU TRAVAIL

La question du tabagisme est d'une actualité brûlante dans le monde du travail. De plus en plus souvent, des entreprises, des organisations, des municipalités et même, depuis peu, des pays entiers décident d'interdire l'usage du tabac sous toutes ses formes sur le lieu de travail. A l'origine de cette décision : les réclamations de travailleurs importunés par l'odeur de la fumée et les travaux publiés sur les conséquences du tabagisme passif. Dans ce numéro, « Planète Travail » examine la façon dont les choses se passent à travers le monde.



© OMS Photo

TABAGISME

■ Depuis le 1^{er} avril 2004, l'Irlande est le premier pays du monde qui ait totalement banni le tabac des lieux de travail. Or sont considérés comme des lieux de travail non seulement les bureaux et les ateliers mais aussi les *pubs* et les restaurants, qui sont soudainement devenus zones interdites pour quiconque désire fumer. Certes, l'air est plus pur, mais comment vont les affaires ?

Une première enquête, menée juste après l'entrée en vigueur de l'interdiction, révélait que la fréquentation des *pubs* avait diminué de 25 pour cent. Le propriétaire de l'un de ces établissements se déclarait incontestablement « en meilleure santé mais plus pauvre ». Selon d'autres estimations, le chiffre d'affaires des *pubs* pourrait baisser de 8 pour cent, ce qui, d'après les calculs

effectués par l'École de commerce de l'Université de la ville de Dublin à la demande de la Vintners Federation of Ireland et de la Licensed Vintners Association, coûterait en retour 69 millions d'euros au Trésor irlandais. Autre indicateur : les patrons de café craignent fort que les fans de football, déjà moins assidus dans les *pubs* et les bars depuis quelques années, ne désertent carrément leurs établissements. Les Vintners affirment que le manque à gagner dû à l'interdiction du tabac pourrait entraîner 3 100 suppressions d'emplois.

– Source : *Ministère de la Santé de l'Irlande, bbc.co.uk, iht.com*

■ En Norvège, une interdiction de fumer a été considérée comme une atteinte aux droits de l'homme. Le personnel de la municipalité de Levanger avait la stricte interdiction de fumer pendant les heures de travail. L'administra-

teur du comté a fait valoir qu'une telle interdiction était contraire aux droits de l'homme et l'a annulée. « Un point pour nous. Nous n'avons cessé de dire que les décisions gouvernementales ou municipales ne devaient pas enfreindre le droit norvégien. La preuve est faite que nous avons raison », ont déclaré les représentants du Parti du progrès, Birger Meinhardt et Steinar Holten, en allumant un cigare pour célébrer leur victoire dans la défense des fumeurs de la région. La décision en question allait jusqu'à interdire aux employés de s'isoler dans leur propre voiture pour fumer pendant les heures de travail. L'administrateur du comté l'a jugée contraire à la Convention européenne des droits de l'homme, estimant que le droit de fumer faisait partie du droit à la vie privée. Auparavant, l'administration municipale et les syndicats avaient déclaré que le personnel se félicitait de l'interdiction.

– Source : *Aftenposten*





PLANÈTE TRAVAIL

NOUVELLES DU MONDE DU TRAVAIL



■ En Inde, le déferlement d'annonces publicitaires et de manifestations sponsorisées par les grands fabricants de cigarettes et de tabac à chiquer a pris fin le 1^{er} mai 2004, avec l'entrée en vigueur de l'interdiction de la publicité sur le tabac. L'Inde, qui a signé la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, se joint ainsi au club des pays qui, à l'instar de Sri Lanka, ne se sont pas contentés d'interdire de fumer dans les lieux publics mais ont également interdit toute publicité, directe ou détournée, sur le tabac.

– Source : *newkerala.com*

■ A New York, le personnel des bars et des restaurants n'est peut-être plus exposé aux dangers du tabagisme passif mais les clients, qui risquent d'être arrêtés par les brigades antitabac, ont toujours le droit d'avoir une arme à feu sur eux. L'interdiction du tabac a été imposée en juillet 2003 et les contrevenants sont passibles d'une amende de 2 000 dollars. A Los Angeles, où fumer est déjà interdit sur les lieux de travail, dans les jardins publics, dans les bars et les restaurants, la municipalité menace maintenant de proscrire le tabac sur ses célèbres plages. Dixit le propriétaire d'un bureau de tabac :

« S'ils empêchent les gens de fumer à la plage, ils vont avoir du fil à retordre, c'est moi qui vous le dis ! »

– Source : *healthypages.net, iht.com*

■ En Russie, 50 pour cent des adultes fument. Mais les résultats d'une enquête de l'Académie russe de médecine révèlent que chez les hommes de 25 à 34 ans, ce pourcentage dépasse 70 pour cent, chiffre le plus élevé au monde. En théorie, une loi adoptée en 2001 interdit de fumer dans les lieux publics, mais dans la pratique personne ne la respecte ni ne la fait respecter. Elle proscriit également le tabac sur les lieux de travail mais oblige les employeurs à prévoir des espaces fumeurs.

– Source : *iht.com*

■ Les non-fumeurs peuvent non seulement se targuer d'avoir obligé l'industrie du tabac à se mettre à leurs genoux, mais ils peuvent aussi vérifier à l'avance si les films sont ou non fumeurs en se rendant sur le site : *smokefreemovies.ucsf.edu*

– Source : *google.com*

■ Beaucoup de fumeurs se sentent victimes de l'arrogance de leurs collègues non-fumeurs ou se sentent surveillés par la direction. Certains employeurs ont tenté de résoudre le problème en mettant à leur disposition une pièce fumeurs ou en les autorisant à fumer dehors pendant les pauses. Mais cela suscite parfois du ressentiment chez les non-fumeurs, qui se plaignent de travailler davantage, d'une part, parce que leurs collègues fumeurs s'absentent du bureau plusieurs fois par jour et, d'autre part, parce qu'ils doivent les remplacer pendant ces absences.

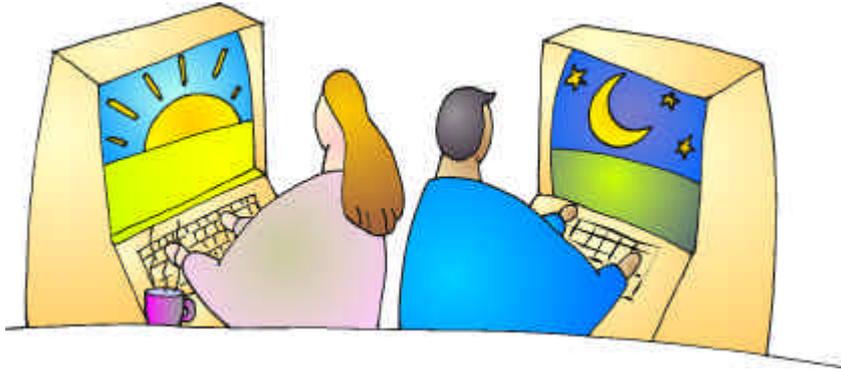
– Source : *ivillage.com*

■ Que fait l'Afrique pour préserver la santé de ses citoyens ? Selon le site *ghanaweb.com*, les gouvernements africains devraient prendre des mesures strictes pour décourager les gens de fumer. Ils devraient faire du continent africain un continent non fumeurs en interdisant de fumer dans les bars, les restaurants et les lieux publics, faire inscrire sur les paquets de cigarettes des mises en garde du type « Fumer tue » ou « Fumer rend impuissant », proscrire la publicité pour le tabac dans les médias et interdire aux fabricants de cigarettes de sponsoriser les événements sportifs et les spectacles retransmis à la télévision. Les mesures déjà prises dans la plupart des pays africains pour réduire la consommation de cigarettes ne sont pas suffisantes pour inciter les fumeurs à renoncer à leur habitude. Beaucoup de Ghanéens fument et boivent un gin local, dénommé « Akpeteshie », qu'ils peuvent se procurer facilement à un prix modique. L'Afrique du Sud est l'un des pays du continent qui interdisent le tabac sur les lieux de travail, alors même que l'industrie du tabac y emploie 200 000 personnes. Mais selon le *Sunday Times* (d'Afrique du Sud), les employés de la municipalité de Cape Town surpris en train de fumer sur leurs camions à ordures ou d'autres véhicules municipaux ont remporté une petite victoire puisqu'ils ne seront plus sanctionnés.

– Source : *ghanaweb.com, suntimes.co.za*

Vous voulez que votre lieu de travail soit non fumeurs ? Cliquez sur le site : http://www.cde.gov/tobacco/research_data/environment/etsguide.htm





DU MATIN OU DU SOIR ? C'EST UNE QUESTION DE CHRONOBIOLOGIE

■ A 6 heures du matin, certaines personnes sont déjà au travail, lisant leurs messages électroniques, écrivant, préparant la journée. Le reste du personnel arrive trois heures plus tard. Selon un article récemment publié dans le *Wall Street Journal*, le décalage entre les horaires de travail est une bénédiction pour les uns et une calamité pour les autres. Ceux qui arrivent systématiquement le plus tard possible s'attirent des reproches, se font une mauvaise réputation et risquent même le licenciement. Est-ce une question de chronobiologie ou simplement de mauvaise organisation du temps ?

L'auteur explique que notre horloge biologique fonctionne selon des rythmes circadiens qui se reproduisent environ toutes les vingt-quatre heures, mais sont influencés par la lumière. Avant l'invention de l'électricité, les êtres humains organisaient leurs activités en fonction de la lumière du jour, surtout parce que le combustible utilisé pour l'éclairage artificiel était un bien précieux. Il semble que les gens dormaient davantage à cette époque. Aujourd'hui, l'ampoule électrique a tout changé. Depuis qu'ils se couchent plus tard, les gens ont plus de difficulté à se lever à l'aube.

Mais cela signifie-t-il, comme l'a affirmé Ben Franklin, que les lève-tôt se portent mieux et sont plus intelligents et plus riches ? Pas forcément. De nos jours, l'horaire de travail classique, 9-17 heures, est quasiment devenu « anachronique » puisque, mondialisation oblige, l'économie fonctionne désormais vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Quelle que soit l'heure, il y a toujours quelqu'un qui travaille quelque part dans le monde.

Pourtant, les vieilles habitudes sont récalcitrantes. Il y a encore des dirigeants d'entreprise qui sont contrariés par l'arrivée tardive de certains employés. Et ceux-ci trouvent parfois que leurs collègues lève-tôt en font un peu trop. Les réactions d'intolérance auxquelles donnent lieu les horaires de chacun sont dues à ce que le journal appelle « l'attachement à l'apparence de la productivité », entendant par là qu'il suffit de donner l'impression

d'être productif pour être considéré comme tel. Pourtant, il est prouvé que certaines personnes travaillent mieux si elles suivent leurs propres rythmes biologiques plutôt que ceux du bureau. Des études ont montré qu'il était absurde de demander à des lycéens ou à de jeunes étudiants d'apprendre quoi que ce soit à 7 heures du matin. Certains travailleurs qui mettent à profit les avantages de l'électricité, semblent bien être dans la même situation.

Un spécialiste de la chronobiologie, qui est cité dans l'article, explique que certains employés préfèrent logiquement travailler pendant les heures où ils sont le plus productifs que de se conformer à un horaire artificiel compris entre 9 et 17 heures. Dans une autre étude, le US National Institute of Health suggère de retarder de douze heures les réunions de 9 heures du matin, parce que presque personne ne peut s'endormir vers 21 heures. Un expert ajoute même que, ironiquement, c'est après les heures de travail que la vigilance de l'être humain est à son maximum et qu'il est au mieux de sa forme (mais fallait-il vraiment une étude pour savoir cela ?).

Dans ces conditions, comment répondre aux besoins des lève-tôt et des lève-tard et faire en sorte que tous aient l'esprit clair et éveillé pendant toute la journée de travail ? Les experts conseillent de tenir les réunions à un moment qui convienne à tout le monde (mais avant 21 heures). Ceux qui sont du matin peuvent commencer à travailler tôt et partir tôt, mais ils ne devraient pas attendre de leurs collègues qu'ils fassent la même chose. Ceux qui sont du soir devraient essayer de se montrer arrangeants pour les heures des réunions et indiquer clairement l'heure à laquelle ils partent, afin que personne ne puisse mettre en doute la durée effective de leur journée de travail. Mais certains patrons demeurent sceptiques. « Le retard n'est jamais en soi un motif de licenciement », déclare un lève-tôt (5 heures) qui dirige une entreprise à New York, « mais c'est une circonstance aggravante ».

– Source : *Wall Street Journal*, mai 2004



Le BIT publie une nouvelle étude sur le travail des femmes



© BIT/P. Deloche

Cette étude, intitulée *Global Employment Trends for Women*, qui a été rendue publique à l'occasion de la Journée internationale de la femme 2004, dresse un tableau peu réjouissant de la situation des femmes dans le monde du travail. Bien que le nombre des femmes qui travaillent atteigne des chiffres records, celles-ci sont plus exposées que les hommes au risque du chômage et perçoivent des salaires inférieurs. En outre, elles constituent la majorité des 550 millions de travailleurs pauvres recensés dans le monde. Selon les auteurs, la solution consiste à placer l'emploi au cœur des politiques sociales et économiques*.

GENÈVE – L'analyse de l'emploi féminin donne à réfléchir. En 2003, 1,1 sur les 2,8 milliards de travailleurs de la planète, soit 40 pour cent, étaient des femmes. Pourtant, cette entrée en force sur le marché du travail ne s'est pas accompagnée pour elles d'une véritable indépendance socio-économique et n'a pas non plus conduit à l'égalisation des salaires pour un

travail de valeur égale ni à l'harmonisation des prestations sociales, qui les placeraient sur un pied d'égalité avec les hommes dans presque toutes les professions. Par conséquent, les auteurs concluent que l'égalité est toujours hors de portée dans le monde du travail.

Dans l'ensemble, l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes qui travaillent s'est réduit depuis 1993, mais la situation varie grandement d'une région à l'autre du monde. Ainsi, dans les pays à économie en transition et en Asie orientale, on compte respectivement 91 et 83 travailleuses pour 100 hommes. En revanche, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie du Sud, la proportion tombe à 40 pour cent.

A l'échelle mondiale, le chômage féminin n'est que légèrement supérieur au chômage masculin (6,4 contre 6,1 pour cent), ce qui représente tout de même 77,8 millions de femmes sans travail. Et dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le chômage des femmes atteint 16,5 pour cent, soit 6 points de plus que les hommes. Le problème est particulièrement grave pour les jeunes femmes de 15 à 24 ans, dont 35,8 millions sont au chômage dans le monde.

Dans les pays en développement, comme elles ne peuvent pas se permettre de ne pas travailler, les femmes acceptent tout emploi qui se présente, généralement dans le secteur informel où la protection sociale est minime, voire inexistante. Le problème qui se pose à elles est donc de trouver un emploi décent et productif. A l'échelle mondiale, 60 pour cent des 550 millions de « travailleurs pauvres » – qui vivent avec moins de 1 dollar des Etats-Unis par jour – sont des femmes.

Qui plus est, les femmes gagnent en règle générale moins que les hommes. Dans les six professions étudiées, leur salaire est systématiquement inférieur à celui de leurs collègues masculins, même dans les activités dites féminines comme les soins infirmiers et l'enseignement.

Certes, la situation n'est pas brillante, mais elle n'est pas insoluble. « Pour créer un nombre suffisant d'emplois décents pour les femmes, les décideurs doivent placer l'emploi au cœur des politiques sociales et économiques », affirme le Directeur général du BIT, Juan Somavia. « Il faut admettre que les femmes ont la vie beaucoup plus difficile que les hommes dans le monde du travail. Augmenter leurs revenus et leur offrir davantage de débouchés sauve des familles entières de la pauvreté et stimule le progrès économique et social. »

* Pour lire le rapport, consulter le site : www.ilo.org/trends

Du travail rétribué « au noir » : Les migrations en Russie

Une récente étude du Programme d'action spécial du BIT contre le travail forcé (SAP-FL) révèle que les migrants de Russie sont victimes d'exploitation et de formes nouvelles de travail forcé. Les responsables ? Des marchés chaotiques, une réglementation inefficace des migrations et l'apparition d'une immense économie « parallèle », qui favorisent l'emploi illégal et rapportent des profits énormes aux trafiquants. Selon les auteurs, les gouvernements des pays qui ont des emplois pour les migrants doivent mettre en place des mécanismes permettant à ceux-ci de travailler légalement.

MOSCOU – L'étude intitulée *New Forced Labour in Russia* résulte de la première recherche jamais réalisée sur les exactions liées aux migrations clandestines en Russie. Réalisée en 2003 dans les régions de Moscou, Omsk et Stavropol, elle révèle l'existence d'un sinistre monde souterrain, peuplé de 3,5 à 5 millions d'immigrés clandestins.

La législation russe présente de « graves lacunes », peut-on lire dans cette étude. Le droit du travail n'empêche ni le travail forcé ni l'exploitation des travailleurs et la législation sur les migrations est confuse. La corruption est omniprésente : plus de 70 pour cent des amendes infligées aux employeurs de travailleurs clandestins sont payées par des pots-de-vin.

En outre, les enquêteurs ont découvert une économie parallèle florissante. Moins de 25 pour cent des migrants interrogés ont un permis de travail et 75 pour cent sont rétribués « au noir », c'est-à-dire sans impôts ni charges.

Phénomène très inquiétant, de nouvelles formes de travail forcé et d'esclavage font leur apparition. Tromperie, chantage et enlèvements sont monnaie courante. Beaucoup de migrants sont contraints à travailler gratuitement, à fournir des services

sexuels ou sont menacés d'expulsion ou de sévices.

Pourtant ces victimes se méfient des autorités et ne cherchent pas à obtenir justice. La xénophobie et la collusion entre la force publique et le milieu n'améliorent guère la situation.

Des mesures doivent être prises d'urgence. Les auteurs font en effet observer que la Russie étant de plus en plus tributaire de la main-d'œuvre étrangère, elle doit prendre les dispositions nécessaires pour que les migrants puissent travailler légalement, c'est-à-dire d'une part, lutter contre la criminalité et la corruption et d'autre part, mener une campagne contre la tolérance des autorités et de la société pour l'exploitation des êtres humains.

« Toutes les institutions sociales sont concernées », affirme Roger Plant, directeur du Programme SAP-FL. « Cette étude a mis à jour les problèmes. Maintenant, avec le lancement d'un projet sur le travail forcé, les migrations et le trafic entre le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et la Russie, nous aidons les gouvernements à s'attaquer de front à ces problèmes. »

Pour tout renseignement, consulter le site www.ilo.ru



© The Rossiyskaya Gazeta



Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail:

L'OIT plaide en faveur d'une « culture de la sécurité »

Le travail tue plus que les guerres – 6 000 personnes par jour. Et près de 270 millions d'accidents sont enregistrés chaque année, dont 350 000 sont mortels. Le 28 avril, Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, l'OIT a plaidé en faveur d'une « culture de la sécurité » pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles responsables de cette véritable hécatombe.

GENÈVE – De Waterloo (Iowa) à Wellington (Nouvelle-Zélande), travailleurs et employeurs, syndicats et membres du gouvernement ont eu une pensée pour leurs collègues tués ou blessés au travail.

Selon le dernier rapport* du BIT, publié à l'occasion de cette journée de commémoration, les accidents du travail et les maladies professionnelles font environ 6 000 morts par jour, soit un décès toutes les 15 secondes.

Des cérémonies ont été organisées dans le monde entier. A Waterloo (Iowa), des travailleurs se sont réunis au *Black Hawk Union Council* pour honorer la mémoire de ceux qui sont tombés au travail. Les noms de 31 victimes d'accident ont été lus à haute voix, au son du clairon.

« Les accidents du travail et les maladies professionnelles causent plus de décès que les guerres », a déclaré le vice-gouverneur Sally Pederson au *Waterloo Courier*, citant le rapport du BIT. « C'est effarant. »

Le même jour, à Wellington, de l'autre côté du globe, le Conseil des syndicats de Nouvelle-Zélande a organisé un rassemblement devant la gare centrale et distribué des tracts réclamant « la sécurité et la santé pour tous ».

La Journée a été célébrée en Finlande où, lors d'une conférence réunissant des travailleurs, des employeurs, des militants sportifs, des comédiens et bien d'autres participants, la Présidente, Tarja Halonen, a déclaré : « Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ont tous intérêt à ce que les lieux de travail soient sûrs et non préjudiciables à la santé. C'est une condition



© BIT/I. Maillard

de départ pour un dialogue social harmonieux et fructueux. » En Russie, les centres d'hygiène et de sécurité du travail ont organisé des concours. En Ethiopie, des ministres, des travailleurs et des employeurs se sont réunis à Addis-Abeba pour allumer des cierges à la mémoire des victimes du travail. En Thaïlande, des experts de l'OIT ont donné des interviews en direct à la télévision et à la radio.

Le « facteur Bhopal »

Cette année est le 20^e anniversaire de l'une des pires catastrophes chimiques de l'histoire, provoquée en 1984 par une fuite de gaz dans une usine d'insecticides de Bhopal, en Inde. Cette catastrophe a fait 2 500 morts et 200 000 blessés le jour même, et 20 000 personnes sont décédées depuis.

Dans le rapport intitulé *Travail sans risques et culture de la sécurité*, publié à l'occasion de la Journée du 28 avril, le Programme focal du BIT sur la santé et la sécurité au travail et sur l'environnement fait observer que même si l'indignation suscitée par la catastrophe de Bhopal a renforcé la vigilance envers les dangers des accidents industriels, le risque de catastrophes et d'accidents de grande ampleur demeure bien réel et appelle des mesures d'envergure.

Chaque année, 2,2 millions de personnes meurent d'un accident du travail et 60 millions contractent une maladie professionnelle, parmi lesquelles 400 000 sont victimes de l'exposition à des substances dangereuses. Un aussi sombre bilan montre qu'il est nécessaire de mieux maîtriser les risques en s'appuyant sur les conventions de l'OIT et sur des mesures de sécurité concrètes, première étape vers l'instauration d'une « culture de la sécurité » dans le monde.

« Je suis convaincu que c'est l'un des domaines dans lesquels le monde du travail a le plus de chances de trouver un terrain d'entente », a déclaré le Directeur général du BIT, Juan Somavia, dans son message du 28 avril.

En 2003, l'OIT a décidé de faire du 28 avril la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, dans le but de faire naître une culture de la sécurité et de la santé dans le monde du travail en mettant à profit ses deux grands atouts : le tripartisme et le dialogue social. Chaque année, à cette date, le mouvement syndical mondial rend hommage aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.



A l'aide d'un tampon, une habitante de Bhopal (Inde) imprimait l'empreinte d'une main sur une toile noire lorsque, en début d'année, les gens venaient honorer la mémoire des victimes du désastre de 1984.

* Travail sans risques et culture de la sécurité, rapport publié par le BIT à l'occasion de la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, 2004. Voir www.ilo.org/safework.

Décision du Conseil d'administration pour améliorer la sécurité dans le secteur maritime



© BIT/I. Maillard

GENÈVE (Nouvelles du BIT) – Lors de sa 289^e session, le Conseil d'administration a pris une importante décision pour renforcer les mesures de sécurité en mer et dans les ports, en adoptant un nouveau système de vérification de l'identité. Cette décision concerne 1,2 million de travailleurs du secteur maritime, qui assure 90 pour cent des transports internationaux de marchandises. Le système d'identification retenu consiste à utiliser un modèle biométrique pour traduire deux empreintes digitales en un code-barres normalisé qui figurera sur les pièces d'identité des gens de mer. Ce système est indispensable pour la mise en œuvre de la convention révisée (n°185) sur les pièces d'identité des gens de mer, 2003, que la Conférence internationale du Travail a adoptée en juin 2003 afin d'améliorer la sécurité des gens de mer, après les attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. (Voir le communiqué de presse BIT/04/12 à l'adresse : www.ilo.org/communication.)

Situation au Myanmar

Le Conseil d'administration s'est penché sur l'évolution de la situation au Myanmar et sur le projet de plan d'action commun contre l'utilisation du travail forcé, en suspens depuis la fin du mois de mai 2003. Il a pris acte de certains changements positifs et a noté que Daw Aung San Suu Kyi, cheffe de l'opposition birmane, était favorable à l'application de ce plan.

Néanmoins, le Conseil d'administration a considéré que la récente condamnation de trois personnes, accusées de haute trahison pour avoir eu des contacts avec l'OIT, mettait gravement en doute la crédibilité de la coopération du gouvernement avec l'Organisation. Des représentants de l'OIT qui ont rencontré ces trois personnes estiment qu'elles ont été condamnées pour des motifs fallacieux et devraient donc être libérées, ajoutant que personne ne devrait jamais être poursuivi pour avoir été en contact avec l'OIT.

Le Conseil d'administration a dit qu'il comptait sur un règlement rapide de cette question par le

gouvernement du Myanmar. En outre, il a demandé des précisions quant aux garanties et à la confidentialité nécessaires au fonctionnement du système de facilitateur, envisagé pour venir en aide à des victimes potentielles de travail forcé. Il décidera de la suite à donner au plan d'action après avoir obtenu satisfaction sur ces deux points.

Un rapport sur l'évolution de la situation après la réunion du Conseil sera soumis à la Conférence internationale du Travail.

Rapport du Comité de la liberté syndicale

Le Comité de la liberté syndicale a examiné 31 cas sur la centaine dont il est actuellement saisi pour violation du principe de la liberté syndicale et des droits syndicaux. Dans son rapport, il mentionne plusieurs pays, aussi bien du monde industrialisé que du monde en développement, et attire plus particulièrement l'attention sur les cas présentés ci-dessous.

- Le comité a noté avec une profonde préoccupation que depuis le dernier examen de la situation en **Colombie**, il avait reçu des plaintes alléguant l'assassinat de 59 syndicalistes, ce qui portait à 70 le nombre total d'assassinats commis en 2003. Tout en prenant acte de la réponse détaillée du gouvernement à ces allégations, il a souligné l'extrême gravité de ce cas et prié le gouvernement de faire tout ce qui était en son pouvoir pour que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et pour mettre fin à cette intolérable situation d'impunité en veillant à ce que des sanctions effectives soient infligées à tous les auteurs de ces actes.
- Il a prié le Conseil d'administration d'accorder une attention spéciale au cas du **Venezuela**, en raison de la répression exercée contre les syndicats et leurs membres, et en particulier de la délivrance d'un mandat d'arrêt contre le président de la Confédération des travailleurs du Venezuela (CTV), du fait que les autorités encouragent la création d'une confédération syndicale parallèle et du licenciement de plus de 19 000 travailleurs pour cause d'activités syndicales. Le comité a profondément déploré l'assas-

sinat d'un membre de la Fédération des travailleurs du bâtiment juste après la fin de la Marche du 1^{er} mai et a instamment prié le gouvernement de faire procéder sans délai à une enquête indépendante sur les allégations de détention et de torture de syndicalistes.

- A propos de l'incarcération de dirigeants syndicaux en **Chine**, le comité a noté qu'aucune suite n'avait été donnée à ses recommandations antérieures, demandant la libération des détenus et la révision des peines. Il a considéré qu'il s'agissait d'une affaire grave dans laquelle un conflit du travail a donné lieu à des condamnations à de longues peines d'emprisonnement pour subversion. Le gouvernement avait été précédemment prié d'accepter une mission de contacts directs.
- Le comité a noté qu'au **Myanmar** aucun texte de loi ne garantit la liberté syndicale et a pris acte d'allégations selon lesquelles tout travailleur qui participe à des activités syndicales ou exprime une revendication fait l'objet de mesures de répression. Il a demandé l'adoption d'une législation garantissant la liberté d'association de tous les travailleurs, y compris les marins, et de tous les employeurs, et il a proposé, pour ce faire, l'assistance technique du BIT au gouvernement.

* On trouvera la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, dans le répertoire des conventions de l'OIT, à l'adresse : www.ilo.org/ilolex/french/convdsp1.htm





Réseau
pour l'emploi
des jeunes

Avant-première : Journée internationale de la jeunesse 2004

Jusqu'ici, les problèmes des jeunes dans le monde du travail étaient traités isolément, mais la jeunesse peut aussi être considérée comme une phase de l'existence qui est à la fois déterminée par les phases précédentes et déterminante pour les suivantes. Cette nouvelle approche de la question de l'emploi des jeunes sera présentée cet été dans le cadre du Forum Barcelone 2004.

Le Réseau pour l'emploi des jeunes, initiative conjointe de l'OIT, de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations Unies, organise une activité de sensibilisation le 13 août, dans le contexte de la Journée internationale de la jeunesse. Cette

activité aura lieu au Forum Barcelone 2004, conçu comme un espace de réflexion sur les principaux conflits culturels et sociaux de notre époque.

Experts et spectateurs assisteront à une série de dialogues qui mettront en scène la question de l'emploi des jeunes en l'inscrivant dans le « cycle de la vie » pour montrer qu'il existe un lien entre les problèmes de la jeunesse, ceux des travailleurs adultes et celui du travail des enfants. Ces dialogues montreront que les jeunes ont un rôle central à jouer dans la résolution de leurs problèmes d'emploi et permettront de faire connaître des pratiques exemplaires, de sensibiliser l'opinion publique et de susciter un engagement sur des questions telles que le passage de l'école à la vie active, l'égalité des chances, l'acquisition de l'esprit d'entreprise et les migrations.

Pour tout renseignement, s'adresser à Regina Monticone : monticone@ilo.org

L'OIT étend sa campagne sur la sécurité sociale à l'Afrique

L'OIT estime que, dans le monde, seulement une personne sur cinq bénéficie d'une couverture sociale adéquate. Le problème est encore plus grave en Afrique. Le récent lancement de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous en Afrique de l'Ouest francophone et dans les pays africains lusophones constitue un événement important pour un continent où neuf travailleurs sur dix ne disposent d'aucune forme de protection sociale.

DAKAR – Les lancements régionaux et nationaux de la campagne mondiale de l'OIT, comme les événements organisés récemment au Sénégal et au Mozambique, ont pour but de fournir aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs une plate-forme en vue de l'extension de la sécurité sociale.

« Dans les choix qui doivent être faits en matière de construction sociale, la protection sociale constitue aujourd'hui un enjeu majeur », a déclaré Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, lors de la cérémonie de lancement de la campagne mondiale en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Dakar. S'adressant aux responsables du gouvernement et aux représentants des syndicats et des organisations patronales, Assane Diop, Directeur exécutif du BIT chargé du Secteur de la protection sociale, a

ajouté : « Dans nos sociétés africaines, aux prises avec des maux de différente nature, nous ne pouvons prétendre à un développement économique et social durable sans une sécurité sociale qui fonctionne bien et qui couvre l'ensemble de la population. »

M. Wade a également souligné la nécessité d'informer la population. Il a rappelé que le BIT avait conçu cette campagne pour sensibiliser les différents acteurs concernés, y compris le grand public, à l'immense défi que pose l'extension de la sécurité sociale à des millions d'Africains et aux avantages potentiels de cette extension pour le développement national et la réduction de la pauvreté.

A Maputo, les participants à la cérémonie qui a marqué le démarrage de la campagne dans les pays lusophones ont fait observer que si très peu d'Africains avaient droit à la sécurité sociale, c'était parce que les régimes existants couvraient uniquement les travailleurs salariés alors que la plupart des familles tiraient leurs revenus de l'économie informelle.

Cette cérémonie coïncidait avec la mise en œuvre du programme de coopération technique PROSOCIAL du BIT, qui, au moyen d'activités de formation et des nouvelles technologies, mettra en place le support juridique de la sécurité sociale.

« Tout le monde doit avoir accès à la sécurité sociale », a déclaré Joaquim Chissano, Président du Mozambique. « Notre gouvernement considère

que la sécurité sociale est un atout et non pas un fardeau, car elle contribue à l'égalité sociale. »

Certes, les régimes de protection en bonne et due forme sont rares en Afrique, mais l'expérience du BIT montre que même les populations les plus démunies sont disposées à verser une partie de leurs revenus à des programmes de sécurité sociale tels que les systèmes de micro-assurance. « Il est possible de remédier à l'insuffisance de la couverture sociale par des stratégies de type communautaire qui englobent toute la population, sans exclusion », a affirmé M. Diop à Maputo.

La Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous a été lancée en juin 2003 à Genève, à l'occasion de la Conférence internationale du Travail. Le Sénégal et le Mozambique ont ouvert la voie, respectivement en Afrique francophone et en Afrique lusophone, deux régions dans lesquelles la sécurité sociale est très peu développée et où l'emploi informel est très répandu. Les prochains pays sur la liste sont le Congo et le Nigéria, où auront lieu des activités qui mettront en évidence le rôle primordial de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté.

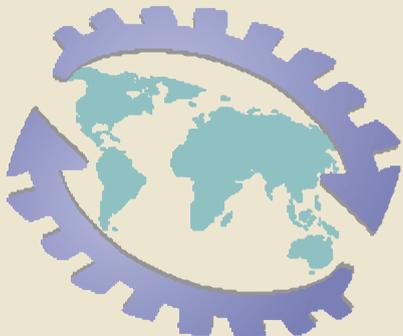
La question de l'extension de la sécurité sociale figurera à l'ordre du jour du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, qui se tiendra en septembre 2004 à Ouagadougou, au Burkina Faso.



© BIT/M. Crozet

CHAMPS D'ACTION

ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LE MONDE
ENTIER PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL OU AVEC SON APPUI



© BIT/I, M. Derrén

Lancement d'un programme de lutte contre le travail des enfants en Indonésie

■ En avril 2004, le BIT a lancé un programme assorti de délais pour accompagner la première phase du

plan indonésien de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Ce programme d'appui s'adressera en premier lieu aux enfants qui pratiquent le trafic de drogues et la prostitution ainsi qu'à ceux qui sont employés dans les secteurs de la pêche en haute mer, des mines et de la chaussure. Il durera quatre ans et sera doté d'un budget de 4 millions de dollars qui permettra de financer des activités telles que l'information

et la sensibilisation, le renforcement des capacités, la promotion des questions concernant le travail dans les politiques nationales et locales et des services pour les enfants. Le BIT estime à quatre millions le nombre d'enfants de moins de 18 ans dont l'emploi est considéré comme dangereux. L'Indonésie a été le premier pays asiatique qui ait ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants. Elle

s'est dotée d'une commission nationale en 2001 et d'un plan d'action d'une durée de 20 ans (décret présidentiel n° 59/2002). L'Indonésie a aussi été, en 1992, l'un des premiers pays à s'associer à l'IPEC. Depuis, de nombreux projets visant à démontrer que le travail des enfants n'est pas inéluctable ont été réalisés, parmi lesquels un projet concernant les enfants qui travaillent dans les pêcheries de Sumatra Nord et un autre concernant ceux de l'industrie de la chaussure de Cibaduyut à Bandung présentent un intérêt particulier dans le contexte du programme d'appui susmentionné. Ces deux projets ont débuté en décembre 1999 et se termineront au mois de juillet.

Pour tout renseignement, s'adresser au Programme focal sur le travail des enfants (IPEC) :
 tél. +4122/799-8438 ;
 fax +4122/799-8771 ;
 e-mail : ipecc@ilo.org

Entrée en vigueur de la convention sur les pires formes de travail des enfants en Russie

■ La situation de milliers d'enfants assujettis à des formes de travail très dangereuses et victimes d'exploitation sexuelle devrait s'améliorer avec l'entrée en vigueur, le 24 mars, de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants. A la faveur d'enquêtes conduites en 2001, le BIT avait constaté une augmentation du nombre des enfants de la rue obligés à se prostituer, à récupérer des déchets, à porter de lourdes charges et à vendre de la drogue. Selon ses estimations, les chiffres seraient les suivants : 16 000 à Saint-Pétersbourg, 50 000 à Mos-

cou et 30 000 dans la région de Saint-Pétersbourg. Depuis l'année 2000, l'IPEC appuie des initiatives locales à Saint-Pétersbourg et dans sa région. Le BIT aide le gouvernement fédéral et les autorités régionales à élaborer et mettre en application des plans d'action concrets pour lutter contre les pires formes de travail des enfants.

Pour tout renseignement, s'adresser au Bureau de l'OIT à Moscou
 tél. +7095/933-0810 ;
 fax +7095/933-0820 ;
 e-mail : moscow@ilo.org

GURN: Nouveau réseau de recherche pour les syndicats

■ L'idée du Réseau de recherche Global Union (GURN) a été lancée au mois de janvier à Turin par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), avec la Confédération internationale des syndicats libres, la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE et l'Institut international d'études sociales. Le but est de constituer un réseau qui offre aux organisations syndicales la possibilité d'accéder plus facilement aux travaux de recherche réalisés par des syndicats et des organisations parentes, tout en leur permettant d'échanger des informations sur des sujets d'intérêt commun, d'acquiescer une capacité d'analyse, de participer à des débats et de contribuer à l'élaboration des politiques.

L'un des premiers projets pilotes du GURN consistera à débattre du rapport sur les travailleurs migrants, qui doit faire l'objet d'une discussion générale lors de la prochaine session de la Conférence internationale du Travail. Les débats ainsi menés contribueront à la préparation du groupe des travailleurs en

vue de la Conférence. Cinq autres thèmes figurent au programme du GURN pour ces prochains mois : les accords commerciaux bilatéraux et régionaux, la gouvernance d'entreprise, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les multinationales et le renouveau du mouvement syndical international. Les débats concernant chacun de ces thèmes seront présentés sur un site web accessible via le site d'ACTRAV. Outre ce réseau, ACTRAV a mis au point un programme de maîtrise sur la politique sociale et la mondialisation avec l'Université de Kassel et la Faculté d'économie de Berlin, le mouvement syndical international et des établissements universitaires du monde entier.

Pour tout renseignement, s'adresser à ACTRAV
 tél. +4122/799-7448 ;
 fax +4122/799-6570 ;
 e-mail : actrav@ilo.org

Forum Barcelone 2004: Cent quarante et un jours pour un monde meilleur

■ Diversité culturelle, développement durable, conditions pour la paix, tels sont les trois grands thèmes qui seront débattus à Barcelone du 9 mai au 26 septembre 2004 – 141 jours au cours desquels quelque 1 500 orateurs et près de 5 millions de visiteurs tenteront de trouver des solutions aux problèmes brûlants de la planète. Organisée par la ville de Barcelone, le gouvernement de la Catalogne et le gouvernement espagnol, cette initiative bénéficie du soutien de l'UNESCO et de l'OIT. Cette dernière participera au « dialogue des cultures du travail » qui aura lieu du 28 juin au 1^{er} juillet. Ce dialogue de quatre jours



© AFP

s'articulera autour de quatre thèmes: travail entre présent et futur, emploi et mondialisation, l'emploi pour tous est possible et syndicats: défis et changements. Une série d'ateliers de deux heures permettront au plus grand nombre de se familiariser avec les problèmes et les questions qui se posent dans le monde du travail. En outre, des représentants de différents secteurs de l'OIT participeront à des dialogues sur la coopération internationale et la prévention des conflits, l'égalité entre les sexes, les migrations, l'emploi des jeunes et le travail des enfants. Le Directeur général du BIT, Juan Somavia, participera aux activités de clôture du forum, qui auront pour thème : « Construire l'agenda global ».

*Pour tout renseignement,
consulter le site
www.barcelona2004.org*

Amélioration des relations professionnelles en Afrique australe

■ Un projet réalisé par le BIT en Afrique du Sud a abouti à la création d'un système de règlement des conflits, qui est saisi de plus de 120 000 différends par an. Dans le cadre de ce projet financé par le gouvernement suisse, le BIT a aidé le gouvernement, les entreprises et les syndicats à mettre sur pied la Commission nationale de médiation, de conciliation et d'arbitrage (CCMA) et a formé les partenaires sociaux aux techniques de gestion des conflits. Depuis, les relations professionnelles se sont grandement améliorées et le nombre de

conflits est tombé à son niveau le plus bas depuis 30 ans. Le BIT a également contribué à la mise sur pied d'un comité composé de personnalités du monde des affaires et de dirigeants syndicaux, chargé de rechercher des solutions à une crise de l'emploi qui ne cesse de s'aggraver en Afrique du Sud. Il fournit maintenant une assistance technique à ce comité. Le Conseil du travail du Millénaire, créé en juillet 2000 à l'instigation du Président Mbeki, a pour but de stimuler la reprise économique et la création d'emplois. Sur la base de l'expérience acquise et des bons résultats obtenus en Afrique du Sud, le BIT a étendu son programme d'assistance technique à la Namibie, au Lesotho, au Botswana, au Swaziland, au Mozambique et au Zimbabwe. Dans une phase ultérieure, ce programme sera également mis en œuvre en Angola. Au Lesotho, par exemple, plusieurs

institutions nouvelles ont été créées par la voie législative : une direction pour la prévention et le règlement des conflits, un conseil des relations professionnelles composé de représentants du gouvernement, du patronat et des syndicats, un tribunal du travail et une cour d'appel pour les conflits sociaux. Au Swaziland, une commission de conciliation, de médiation et d'arbitrage a été instituée pour accélérer et simplifier le règlement des conflits, et un grand nombre de médiateurs ont été formés aux techniques de l'ADR (modes alternatifs de règlement des litiges). Cette commission, qui est entrée en fonction en janvier 2001, a récemment créé deux bureaux périphériques pour rapprocher la prévention des conflits du lieu de travail.

Pour tout renseignement, s'adresser au Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail
 tél. +4122/799-7147 ;
 fax +4122/799-8749 ;
 e-mail : ifpdialogue@ilo.org

Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes dans les Etats arabes

■ L'OIT a organisé, du 5 au 9 avril 2004 à Amman, une réunion sur l'emploi des jeunes à laquelle ont participé les délégations tripartites de 16 pays du Moyen-Orient ainsi que des représentants d'organisations internationales (la CISL et l'OIE), régionales et jordaniennes, de la jeunesse jordanienne, du Réseau pour l'emploi des jeunes et du monde universitaire. Avec des consultants du BIT, les participants ont réfléchi aux mesures à prendre pour résoudre la question de l'emploi des jeunes dans les Etats arabes. Ils ont proposé l'organisation, en Jordanie et dans d'autres pays, d'une conférence nationale qui permettrait de procéder à un vaste échange



© BIT/Beyrouth

de vues sur des stratégies efficaces, l'élaboration d'un plan d'action pour la Jordanie avec la collaboration des employeurs, des travailleurs et des mouvements de jeunesse, la constitution d'une base de données sur le marché du travail des pays arabes et d'un réseau régional pour l'emploi des jeunes ainsi que la rédaction d'un manuel à l'intention des décideurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à Regina Monticone
 tél. +4122/799-6819
 e-mail: monticone@ilo.org

Le Viet Nam rend honneur à un expert du BIT

■ Le ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales du Viet Nam a décoré un expert du BIT, premier étranger à recevoir une telle marque de reconnaissance. Tsuyoshi Kawakami, spécialiste de la sécurité et de la santé au travail, a œuvré pendant 13 ans à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population de la région du delta du Mékong, organisant maints pro-

grammes de formation et projets de recherche à l'intention des agriculteurs, des propriétaires de petites entreprises, des travailleurs et des employeurs. M. Kawakami, qui est originaire de Tokyo, s'est vu décerner la distinction à l'occasion de la 6^e Semaine nationale de la sécurité, par le vice-ministre, Le Duy Dong. Il travaille pour le BIT depuis quatre ans et travaillait auparavant pour l'Institut de la science du travail de Kawasaki, au Japon.

Pour tout renseignement, s'adresser à Sophy Fisher, responsable régionale de l'information, OIT Bangkok
 tél. +66/2288-2482 ;
 e-mail : fisher@ilo.org

L'OIT DANS LA PRESSE



The Straits Times

More die in workplace mishaps than in war

GENEVA - Workplace accidents and illnesses kill more people a year than war, says a United Nations labour agency report.

LE MATIN.ma

Bureau international du travail : réguler les migrations internationales

Le Bureau international du travail (BIT) est favorable à une meilleure gestion des flux migratoires afin de tirer le plus grand bénéfice économique possible des 86 millions de travailleurs immigrés que compte la planète, selon un rapport publié vendredi.

The Guardian

ILO decries denial of workers' rights

TANZANIA WEDNESDAY, MAY 26, 2004

The just released International Labour Organization (ILO) Global Report has highlighted murder, violence and detention as among key forms of violation of workers' and employers' freedom of association that have persisted in the last four years.

KYODO NEWS
on the web

ILO annual meeting to focus on migrant workers.

ZENT

Ratification of Child-Labor Pact Proceeds Apace

The Washington Times

washingtontimes.com

ILO: Labor rights better, but woes remain

Bangkok, May 20 (UPI) - Workers' rights are improving across the world but there are still abuses in many places, a report Thursday by the International Labor Organization said.

HindustanTimes.com

Workers' rights continue to be violated in India: ILO



Le BIT appelle à mieux réguler les migrations internationales.

Le Bureau international du travail (BIT) estime qu'une meilleure gestion des flux migratoires permettrait de tirer un meilleur parti des 86 millions de travailleurs immigrés que compte la planète, selon un rapport publié vendredi.

Bangkok Post

www.bangkokpost.com

Work safe; A reminder to take precautions at work and at home

Every day an average of 5,000 people die worldwide as a result of workplace accidents or health-related diseases, according to the International Labour Organization (ILO). There are approximately 270 million workplace accidents a year.

South China Morning Post
scmp.

Discussion, not suppression, seen as way to resolve workers' disputes

Head of UN's labour group calls for a constructive approach

Le Monde.fr

La menace persiste sur les libertés syndicales dans le monde.

Aujourd'hui encore, des personnes peinent de leur vie et de leur liberté. Le fait d'avoir essayé de s'organiser et défendre collectivement leurs droits fondamentaux", constate

l'Organisation internationale du travail (OIT), dans son rapport "S'organiser pour plus de justice sociale", rendu public, jeudi 20 mai.

GAZETA MERCANTIL
Imigrantes remetem US\$ 100 bilhões.

Genebra (Suíça), 24 de Maio de 2004 - As remessas de divisas por imigrantes a seus países de origem superam a US\$ 100 bilhões anuais, tendo-se convertido na segunda fonte de recursos externos para o

mundo em desenvolvimento, segundo revela um estudo sobre imigração divulgado sexta-feira em Genebra pela Organização Internacional do Trabalho (OIT).



UN official tells China to improve workers' rights

The United Nations' top labour official warned China this week that improving workers' rights and fundamentally addressing social inequalities brought on by development were key to its sustainable development.



AÑO VI - NUMERO 2026 LUNES 29, MARZO 2004

Informe de la Comisión Mundial sobre la Dimensión Social de la Globalización, creada por iniciativa del director general de la OIT, Juan Somavía

"La globalización puede y debe cambiar"

majira

Gazeti huru la kila siku

Vyama vya waajiri, wafanyakazi vyashauriwa kukuza uchumi

Na Mwandishi Wetu

Freedom of Association Report



Moçambique: Ministro português Bagão Félix em iniciativa da OIT, em Maputo

VANGUARD

92nd ILO conference opens in Geneva

LAGOS — THE 92ND conference of the International Labour Organization, opens in Geneva, Switzerland today. The conference is among other topics expected to discuss, the ILO's role for fair globalization, freedom of association, migration and an update on labour standards.

OneWorld UK

ILO reports greater respect for workers' rights

Daily Times

Globalisation has failed to create jobs: ILO

GENEVA: About 86 million people are working outside their native countries and the number of economic migrants will increase rapidly as globalisation has failed to create more jobs in their home nations, the International Labour Organisation has said.

günlük EVRENSEL

Dünya her gün 5 bin kişi ölüyor

Uluslararası Çalışma Örgütü'nün (ILO) verilerine göre dünyada her gün 5 bin kişi kazalarında yaşamını yitiriyor. Her yıl meydana gelen 270 milyon iş kazasında 22 bin çocuk ölüyor. Ayrıca her yıl 160 milyon kişi meslek hastalığı geçiriyor. İş kazaları ve meslek hastalıkları, bu hafta boyunca gündemde olacak. Her yıl 4-10 Mayıs tarihleri arasında düzenlenen İş Kazaları Haftası dolayısıyla, yemeli etkinlikler düzenlenecek. İş emekçilik haftası baharlık yapılıyor.

World Day for Safety and Health at Work

与国际社会一道努力

纪念国际劳工组织成立八十周年大会

本报讯：纪念国际劳工组织成立八十周年大会，于3月29日在日内瓦国际会议中心隆重开幕。会上，国际劳工组织总干事表示，国际劳工组织将一如既往地致力于促进全球劳工权益，推动实现体面劳动目标。大会将围绕“全球劳工权益”主题，探讨如何应对经济全球化带来的挑战，以及加强国际合作，共同推动全球劳工权益事业的发展。



The Observer

Two million employees die at work every year!

FINANCIAL TIMES

INDUSTRY

Work kills 5000 people per day, much could be saved thru prevention - ILO Effective prevention measures can stop 4% world GDP loss due to 270 million Occupational Accidents annually

IL TEMPO

Con un progetto che unisce aziende pubbliche a private il Belpaese risponde all'appello dell'ONU L'Italia scommette sul lavoro dal volto umano Fratini: basta con lo sfruttamento nel Terzo Mondo, si al rispetto della dignità

All'iniziativa di Aman, che si basa sul rispetto di nove principi fondamentali relativi ai diritti umani, al lavoro e all'ambiente, hanno già aderito oltre 1.200

aziende di 70 Paesi. Capofila in Europa nel sostenere il piano per un'etica dell'impresa è l'Italia, che si è impegnata in un'importante azione di supporto

realizzando, in collaborazione con l'Ilo (Organizzazione internazionale del lavoro), il progetto Global Compact Italia.

The Washington Times

ILO: Labour rights better, but woes remain

Bangkok, May 20 (UPI) - Workers' rights are improving across the world but there are still abuses in many places, a report Thursday by the International Labour Organization said.

MÉDIATHÈQUE



■ Le « Portail des cultures vivantes » :
Tourisme rural au sein des communautés
locales en Amérique latine:

www.redturs.org

De nos jours, le tourisme ne se limite plus aux destinations classiques. De petites communautés latino-américaines proposent des activités de tourisme durable, qui non seulement créent des emplois et sont rentables sur le plan économique mais encore préservent le patrimoine culturel et les ressources naturelles.

Le réseau pour un tourisme durable (REDTURS : Red de Turismo Sostenible) que parraine l'OIT, prête main forte à ces communautés en les aidant à trouver des débouchés et à améliorer leur compétitivité. Le siège virtuel du réseau, www.redturs.org, dénommé le « Portail des cultures vivantes », renseigne les voyageurs sur les destinations offertes et aide les communautés à faire la promotion de leurs services et à les commercialiser.

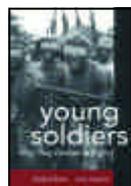
Dans le contexte actuel d'engouement pour l'écotourisme et l'ethnotourisme, REDTURS préconise un tourisme durable, viable sur le plan économique, respectueux de l'environnement et fondé sur la solidarité sociale. L'un des buts fondamentaux de ce projet est de créer des possibilités de travail décent pour les femmes et les hommes de communautés rurales souvent isolées, sans grandes perspectives de développement.

La section du site qui est réservée aux touristes indique les activités possibles, pêche au piranha ou connaissance des rites de la médecine traditionnelle, par exemple.



■ Le Brésil émet un timbre à l'occasion des 85 ans de l'OIT

L'OIT a vu le jour en 1919 et « le Brésil était l'un de ses Etats fondateurs », a rappelé Ricardo Berzoini, ministre du Travail et de l'Emploi du Brésil. Pour marquer le 85^e anniversaire de l'Organisation, la Compagnie brésilienne des Postes et Télégraphes a décidé d'émettre un timbre à l'occasion de la 92^e session de la Conférence internationale du travail.



■ Young soldiers : Why they choose to fight. Rachel Brett et Irma Specht, BIT, 2004. ISBN 92-2-113718-X

On trouve les enfants soldats dans les factions, armées nationales, organisations paramilitaires ou autres groupements armés, parties à certains des conflits les plus violents du globe. Ils n'ont pas fini de grandir, et pourtant, de l'Afghanistan à la Sierra Leone en passant par l'Irlande du Nord, ils se battent aux côtés des adultes. Pourquoi ? Les auteurs de cet ouvrage tentent de comprendre les raisons pour lesquelles certains adolescents optent de leur plein gré – ceux-là ne sont ni violentés ni enlevés – pour la vie militaire. Sur la base d'entretiens approfondis avec les soldats eux-mêmes, ils proposent une réflexion qui bouscule bien des idées reçues sur les motivations de ces jeunes hommes et femmes, dans lesquelles entrent en jeu des facteurs tels que la guerre, la pauvreté, l'instruction, la politique, l'identité, la famille et l'amitié.



■ Healthy beginnings : Guidance on safe maternity at work
BIT, 2004. ISBN 92-2-115238-3.
20 francs suisses.

Ce guide sur la protection de la maternité dans le monde du travail porte plus particulièrement sur les mesures à pren-

dre pour garantir que la mère et l'enfant commencent leur nouvelle vie en bonne santé. Il prend pour point de départ la convention de l'OIT (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000 et en particulier les mesures de précaution sanitaire qui sont prévues dans cette convention et dans la recommandation (n° 191) qui l'accompagne. Outre des informations sur les risques liés à la maternité et sur les moyens de les prévenir, il recense les dangers du travail dans différents secteurs tels que ceux de l'agriculture et des soins de santé, et propose des listes de points à vérifier ainsi que des formulaires-types pour le repérage et l'évaluation des risques.



■ Financing social protection.

Michael Cichon, Wolfgang Scholz, Arthur van de Meerendonk, Krzysztof Hagemeyer, Fabio Bertranou et Pierre Plamondon, BIT, 2004. ISBN 92-2-115122-0.

100 francs suisses ou 64 euros.

Pour beaucoup de pays, la mise en place de régimes de protection sociale efficace et équitable, mais aussi rationnels sur les plans fiscal, financier et économique, constitue une gageure et provoque bien des débats. Ce livre passe en revue les nombreuses formules de financement existantes, leurs avantages et leurs inconvénients ainsi que leurs conséquences financières et économiques. Se plaçant dans l'optique de la réduction et de la prévention de la pauvreté, les auteurs présentent un ensemble d'outils méthodologiques à l'usage des planificateurs, administrateurs et analystes de la politique sociale. Ce livre, écrit par des praticiens pour des praticiens, propose des moyens de concevoir et d'administrer des systèmes de protection sociale qui garantissent une utilisation efficace et rationnelle des ressources locales, nationales et internationales tout en favorisant le développement à long terme.



■ The global seafarer : Living and working conditions in a globalized industry. BIT, 2004. ISBN 92-2-112713-3. 30 francs suisses ou 22 euros.

Cet ouvrage traite des conséquences de la mondialisation sur le secteur des transports maritimes et les conditions d'existence des gens de mer. Il étudie les difficultés nouvelles que pose l'évolution rapide du marché de l'emploi

dans ce secteur, en ce qui concerne les méthodes de recrutement, les activités syndicales et la négociation collective, la formation et la délivrance des brevets. Les questions des salaires, des contrats et des horaires de travail sont également examinées et celles de la sécurité des marins et des dangers auxquels ils ont exposés font l'objet d'une analyse approfondie.



■ **Consumer Price Index manual : Theory and practice.** BIT, 2004. ISBN 92-2-113699-X. 200 francs suisses ou 130 euros.

L'indice des prix à la consommation (IPC) mesure les variations des prix des biens et des services. C'est une donnée essentielle pour l'élaboration des politiques économique et sociale et surtout de la politique monétaire. Il revêt donc une très grande importance pour les gouvernements, les entreprises et les travailleurs, sans oublier les ménages.

Ce manuel contient des lignes directrices à l'intention des offices statistiques et autres organismes chargés de construire des IPC et explique dans le détail les méthodes utilisées pour ce faire. Il présente les notions et principes économiques et statistiques qui sont nécessaires pour prendre des décisions judicieuses et en analyser toutes les conséquences.

■ **Social dialogue in the health services: A tool for practical guidance,** Département des activités sectorielles, BIT, 2004. ISBN 92-2-115240-5.

Le tripartisme et le dialogue social font partie intégrante de l'Agenda de l'OIT pour le travail décent et sont des moyens essentiels pour le réaliser. Les participants à une réunion paritaire sur le dialogue social dans les services de santé, qui s'est tenue du 21 au 25 octobre 2002 à Genève, ont décidé d'élaborer un manuel d'orientation pratique sur le renforcement du dialogue social dans le secteur. Ce manuel s'adresse aux décideurs et à ceux qui planifient et organisent la concertation sociale dans les services de santé. Il décrit le contexte du dialogue social dans ces services et guide le lecteur à travers les différentes étapes du processus, depuis l'analyse et l'action préparatoires jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation.

■ **Revue internationale du Travail, Vol. 143, no 1-2**

Ce double numéro spécial contient six articles rédigés sur la base d'un choix de documents préparés pour la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. L'objectif est de présenter des points de vue originaux et de proposer des pistes de réflexion sur le fonctionnement de la mondialisation aux niveaux micro et macroéconomiques ainsi que sur leurs conséquences pour différentes catégories de travailleurs vulnérables.

Dans le premier article, Bernhard G. Gunter et Rolf van der Hoeven passent en revue une foule de travaux réalisés sur le sujet et en dégagent des points de convergence et de divergence. En ce sens, cet article constitue un bon point de départ pour des lectures plus approfondies sur le thème très controversé de la mondialisation.

Le deuxième article, écrit par William Milberg, souligne le fait qu'outre l'accroissement du volume des échanges internationaux et des flux d'investissement, la mondialisation a entraîné une transformation de la structure des échanges, ceux-ci comprenant désormais une plus forte proportion de biens intermédiaires à faible valeur ajoutée, résultat direct de l'externalisation de la production sur des marchés très concurrentiels. À partir d'une analyse fouillée des chiffres et des tendances, Milberg remet en cause les théories concernant le commerce et les investissements internationaux, en faisant valoir que la recherche de l'avantage absolu et l'externalisation sont en train de se substituer à l'avantage comparatif et à l'internalisation.

Dans le troisième article de ce numéro spécial, Malte Lübker se penche sur la façon dont les gens perçoivent l'inégalité dans leur propre pays, l'inégalité entre riches et pauvres et la question de la redistribution des revenus. Son étude, fondée sur les données réunies par l'International Social Survey Programme, contient des résultats très intéressants pour les décideurs aux prises avec les effets sociaux de la mondialisation.

Dans l'article suivant, Marilyn Carr et Martha Chen analysent, sous l'angle des relations hommes-femmes, les conséquences de la mondialisation pour les travailleurs des zones franches d'exportation ainsi que ceux du secteur informel et les indépendants, en mettant l'accent sur les phénomènes d'exclusion/inclusion. Etant donné que les effets de la mondialisation varient selon les professions exercées, les auteurs proposent à la fin de leur article une série de recommandations précises concernant les réformes à mener aux échelons international et national ainsi que dans les institutions locales et sur le plan de la réglementation pour offrir à différentes catégories de travailleurs vulnérables des débouchés plus sûrs, qui leur garantissent une plus grande autonomie.

Adoptant une perspective un peu différente, Ignacy Sachs démontre que la mondialisation produit, entre le centre et la périphérie, les mêmes schémas pervers de concentration et d'exclusion qu'entre les pays. Il plaide pour un développement « inclusif », de nature à corriger cette asymétrie grâce à un meilleur équilibre entre la rentabilité économique, le travail décent et la protection de l'environnement, qui s'appuie essentiellement sur des politiques nationales visant à insérer les exclus dans l'économie dominante.

Dans le sixième et dernier article de ce numéro, Jean-Michel Servais traite les aspects sociaux de la mondialisation dans une optique juridique. Selon lui, le droit du travail doit s'adapter à la complexité croissante de l'organisation de la production, à l'intensification de la concurrence sur le marché du travail et à la diversification des formes de travail. Il classe les normes internationales du travail en trois catégories – celles qui énoncent des droits fondamentaux, celles qui portent sur des aspects techniques du travail et de l'emploi et celles qui régissent la politique sociale – et propose des approches novatrices qui pourraient contribuer à la nécessaire adaptation du droit du travail.

IL FAUT QUE NOUS PUISSIONS
LIBREMENT NOUS SYNDIQUER



N° 51, Juin 2004

POUR CONTRIBUER À L'ÉDIFICATION
D'UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

Aujourd'hui, des millions de gens ne peuvent ni se syndiquer librement, ni négocier collectivement.

Il faut que cela change.

Sous l'égide de l'Organisation internationale du Travail,
toutes les nations du monde, en adoptant la
Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail
se sont engagées à promouvoir la liberté d'association et la négociation collective afin que
chacun puisse contribuer à l'édification d'une société plus juste.

**POUR UN MONDE MEILLEUR, IL FAUT QUE CHACUN PUISSE FAIRE ENTENDRE
COLLECTIVEMENT SA VOIX**



Organisation internationale du Travail

www.ilo.org/declaration